

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

LA JUSTICE CRIMINELLE

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE

On ne se fait peut-être pas une idée exacte des rigueurs de la justice criminelle sous la domination française.

La célèbre ordonnance criminelle, promulguée par le roi en 1670,* qui réglait la procédure des affaires criminelles n'a jamais été enregistrée au Conseil Supérieur de Québec. Cependant on ne peut nier qu'elle ait été en force dans la colonie; car elle n'était qu'une codification des lois criminelles en force lors de la création du Conseil Supérieur de Québec. Nous trouvons d'ailleurs, dans les registres du Conseil, un grand nombre de jugements basés sur les dispositions de cette ordonnance. Sa conception et son arrangement savants l'avaient fait admirer de Daguesseau. Mais nos sentiments d'humanité et la douceur de nos mœurs repousseraient aujourd'hui les principes sur lesquels elle est basée. Comme dans l'ordonnance de Villiers-Cotterets, la procédure était secrète, l'accusé n'avait pas de défenseur, et la question, la torture — *la torture interroge, la douleur répond!* — était employée comme moyen d'instruction.

C'est à l'occasion des formes de la procédure de l'ordonnance de 1670 que le Président de Harley dit ce mot si connu : " Si j'étais accusé d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par m'enfuir. "

* Isambert, XVIII : 371.

J'emprunte aux documents officiels, aux anciennes archives de la domination française, conservées dans les voutes du parlement, à Québec, quelques exemples de condamnation judiciaire. Peut-être y pourrions-nous voir un trait des mœurs du temps.

Le 14 février 1667, * le Conseil condamne un individu convaincu de larcin à être appliqué sur le cheval de bois et y demeurer pendant le temps d'une heure avec un poids de six livres attaché à chacun de ses pieds.

Le 2 juin 1667, † un homme convaincu de larcin est condamné à être pendu et étranglé par l'exécuteur de la haute justice jusqu'à ce que mort s'en suive, et son complice à être au pied de la potence avec une corde au cou pendant l'exécution, et être ensuite battu et flétri de verges par l'exécuteur sur la place publique de la haute ville, à Québec.

Le 6 juin 1667, ‡ un autre, coupable de larcin sera battu et flétri de verges et fera amende honorable à la porte de l'Eglise paroissiale de Notre-Dame, en la manière accoumée et reconnaîtra qu'il a été assez malheureux de s'être abandonné à commettre un larcin.

Le 2 juillet 1667, § le Conseil condamne un appelant à comparaître en plein conseil un genou en terre et faire amende honorable et reconnaître qu'il avait eu tort d'employer des termes injurieux à l'égard du lieutenant civil.

Le 21 juillet 1667, || plusieurs femmes accusées d'avoir battu à coups de bâton un nommé Huot, sont trouvées coupables. La victime a le choix de la punition, après qu'amende honorable aura été faite.

Le 29 novembre 1667, ¶ le tribunal, sur conviction de viol, condamne le coupable à être conduit à une fourche patibulaire et y être pendu et étranglé par l'exécuteur de la haute justice jusqu'à ce que mort s'en suive.

* *Insinuations au Conseil Supérieur*. Registre A, Tome I, folio 53, verso.

† *Edits et ordonnances*, II, 40.

‡ *Insinuations au Conseil Supérieur*. Registre A, Tome I, folio 59.

§ *Idem*. Registre A, I, 30.

|| *Idem*. Registre A, I, 65.

¶ *Idem*. Registre A, I, 68.

- Le 23 avril 1668, * le Conseil met à néant un appel d'un prisonnier condamné par le lieutenant criminel à la torture ordinaire et extraordinaire, pour crime de meurtre et en remet l'exécution au juge de première instance et ratifie la sentence en condamnant le coupable à être pendu et avoir ensuite le bras et la tête coupés pour être exposés au pilori. Le lieutenant criminel l'avait condamné à être conduit devant la porte de l'Eglise paroissiale de Québec et là nu et en chemise, la corde au cou, la torche au poing et à genoux, demander pardon à Dieu, au Roi et à justice pour son crime; cela fait, avoir le poing de la main droite coupé sur un poteau et être ensuite pendu et étranglé à la potence de la place publique. L'exécuteur de la haute justice, après l'exécution, séparera la tête du corps et l'attachera avec la main à un poteau.

Le 17 septembre 1668, † la cour condamne un coupable de viol à être rasé et battu de verges, jusqu'à effusion de sang, par l'exécuteur de la haute justice, aux carrefours et lieux ordinaires de la haute et basse ville, et après cela être envoyé aux galères pendant neuf ans.

Le 1er octobre 1668, ‡ le Conseil condamne un individu à être pris au corps pour avoir écrit des lettres insultantes au procureur du roi, à brûler les dites lettres, à demander pardon au roi et à l'intendant, et à trois cents livres d'amende.

Le 3 novembre 1668, § le Conseil juge un procès d'adultère : il condamne la femme à demander pardon à haute voix en présence de son mari, et à genoux, et bannit à perpétuité du Canada le complice, lui ordonnant de garder son ban sous peine de la corde.

Le 21 janvier 1669, || le Conseil juge un autre procès d'adultère ; la femme est condamnée à être rasée et battue de verges et enfermée et nourrie au pain et à l'eau jusqu'à ce que son mari la reprenne. Le complice est condamné à être emprisonné pendant huit jours, les fers aux pieds, nourri lui aussi au pain et à l'eau.

* *Idem.* Registre A, I, 88.

† *Idem.* Registre A, I, 98.

‡ *Idem.* Registre A, I, 99.

§ *Idem.* I, p. 102.

|| *Idem.* I, p. 106.

Le 26 juin * de la même année, le même tribunal condamne les sauvages qui s'enivrent à la peine du carcan et au paiement de deux castors gras.

Le 8 juillet 1669, † le Conseil condamne un soldat pour s'être battu et avoir tué son adversaire en duel, à être pendu et étranglé et ordonne que le procès soit fait et parfait à la mémoire de celui qui avait été tué. A ce sujet, le juge des Trois-Rivières est commis pour y procéder jusqu'à jugement définitif exclusivement.

Le 22 juillet 1669, ‡ un meurtrier est condamné à être pendu et étranglé, et avoir le poing coupé et attaché à un poteau sur le cap de Québec.

Le 26 Août 1670 § Catherine Gemier est accusée de sortilège devant le Conseil Supérieur, qui ordonne que les informations seront continuées pendant un an, l'accusée devant se représenter chaque fois qu'elle en sera requise.

Le 1er décembre 1670, || le Conseil rend un curieux jugement. Le juge Prévôt, de l'Ile d'Orléans, avait condamné Louis Gaboury, accusé d'avoir mangé de la viande pendant le carême sans avoir demandé permission à l'Eglise, à être attaché au poteau public pendant trois heures de temps et ensuite être conduit devant la porte de la chapelle de l'Ile d'Orléans, où, étant à genoux, les mains jointes, nue tête, demander pardon à Dieu, au roi et à justice, pour avoir mangé de la viande pendant le carême sans en demander permission à l'Eglise, et à vingt livres d'amende applicable aux œuvres pieuses, et aux dépens. Gaboury en appela et le Conseil modifia la sentence en n'appliquant que l'amende pécuniaire payable à la chapelle de l'Ile d'Orléans. Le coupable est dispensé de l'amende honorable.

Le 4 février 1671, ¶ le Conseil rend un arrêt non moins singu-

* *Idem.* 1, p. 112.

† *Idem.*

‡ *Idem.* 113

§ *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur. Registre A, tome I, folio 135.*

|| *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur. Registre A, folio 140.*

¶ *Id.*, folio 141.

lior. Pierre Dupuy avait dit qu'il n'y avait rien de tel que de se faire justice soi-même; que les Anglais avaient bien tué leur roi et qu'il n'en avait rien été, et autres paroles de ce genre. Le Conseil déclare Dupuy coupable d'avoir mal parlé de la royauté en la personne du roi d'Angleterre et d'avoir tenu des discours sédi-tieux. La cour le condamne à être tiré des prisons pour être conduit nu en chemise, la corde au cou et la torche au poing, devant la grande porte du château St-Louis, et d'en demander pardon au roi, et delà, au poteau de la Basse-Ville pour lui être imprimé une fleur de lys avec le fer chaud sur une de ses joues et être appliqué au carcan pour y rester une demie heure. En-suite, il sera reconduit en prison pour y demeurer les fers aux pieds jusqu'à ce que l'information soit complétée.

Le 10 mars 1671, * Bourgeois avait été convaincu de viol sur une petite fille de six à sept ans et condamné, par le lieutenant-général civil et criminel de Québec, à être pendu et étranglé à une potence par l'exécuteur de la haute justice. Le chirurgien, appelé à visiter le coupable et la victime, n'avait trouvé chez le premier aucune maladie vénérienne et chez la dernière aucune blessure, Bourgeois en appela et le Conseil modifia la sentence. Il fut condamné à être tiré des prisons par l'exécuteur de la haute justice, conduit nu en chemise, la corde au cou, une torche ardente au poing, au-devant de la porte de l'église Notre-Dame de Québec pour demander pardon à Dieu du crime par lui commis, battu de verges par les carrefours ordinaires de la haute et basse-ville, marqué sur la joue droite avec le fer chaud d'une fleur de lys et banni à perpétuité du pays. Il lui est enjoint de garder son ban sous peine de la hart.

Le 18 août 1671, † sur un appel à *minima*, dans une accusation de viol commis sur une femme mariée, le coupable est condamné à être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour après ses dénégations ou confessions, être fait en justice ce que de raison. Le Conseil maintient la sentence.

* Jugements et délibérations du Conseil Supérieur. Registre A, tome I, folio 148.

† Jugements et délibérations du Conseil Supérieur. Registre A, tome I, folio 144.

Le 7 septembre 1671, * une femme avait été accusée à Montréal, le lendemain de son second mariage, d'être accouchée d'un enfant, de l'avoir tué et enterré à l'instant, comme aussi d'avoir contribué au meurtre de son premier mari. La question n'a pu lui être appliquée vu l'absence d'exécuteur de haute justice à Montréal. Le Conseil la déclare coupable non seulement d'avoir caché sa grossesse, mais aussi de s'être fait saigner trois fois, en divers temps, pour faire perdre son fruit, d'être accouchée et d'avoir tué son enfant. Le Conseil la condamne à être pendue et étranglée, et pour l'exemple, il voulut que son corps fût exposé à un gibet qui devait être mis sur le Cap Diamant. Pour savoir si elle n'a pas contribué au meurtre de son premier mari, elle sera au préalable présentée à la torture et question extraordinaire. L'exécution doit être sursie si elle est grosse, et attendre sa délivrance. Defense est faite au géolier de lui laisser voir son mari.

Le 7 septembre 1671, † un homme étant condamné à être pendu pour crime de viol, le Conseil modifie la sentence et le condamne à être rasé, battu de verges jusqu'à effusion de sang, et envoyé aux galères à perpétuité.

Le 9 juin 1672, ‡ le Conseil jugea une accusation de tentative d'empoisonnement et commission de meurtre. Les coupables étaient le mari et la femme: ils furent condamnés à être pris et enlevés des prisons de la juridiction de Québec par l'exécuteur de la haute justice, conduit la corde au cou et la torche au poing, devant la porte de l'Eglise paroissiale de cette ville; et là, le mari, nu tête et en chemise, et la femme, nue en chemise depuis les épaules jusqu'à la ceinture, demander à genoux pardon à Dieu, au roi et à justice. Ensuite ils doivent être conduits par l'exécuteur à l'échafaud dressé à cet effet, avec une croix de St-André sur laquelle le mari serait étendu pour avoir les bras et les cuisses rompus de chacun un coup de barre dont il en recevrait un vif sur le bras droit, après avoir été étranglé. La femme est condamnée à être pendue à une potence et placée ensuite sur

* *Id.*, 146.

† *Id.*, 146.

‡ *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*. Tome A, p. 155.

une roue au Cap Diamant pour servir d'exemple. On trouve à la liasse du procès un testament suppliciaire.

Le 6 mars 1673, * un meurtrier est condamné à être rompu vif, pendu et étranglé, et jeté sur une roue pour y demeurer sept heures, et son corps être ensuite porté sur les fourches patibulaires jusqu'à parfaite consommation.

Le 13 juin 1673, † le roi punit de mort ceux qui vagabondent et courent les bois, sous prétexte de chasser et de faire le commerce de pelleteries. Les habitants ne peuvent sans permission abandonner leurs maisons et vaquer dans les bois plus de vingt-quatre heures.

Le 23 juin 1674, ‡ le tribunal condamne un coureur des bois à être pendu ; et un autre à l'amende honorable et au bannissement.

Le 6 mai 1675, § le Conseil condamne une femme à payer dix livres d'amende pour avoir présenté au Gouverneur une requête en prose et en vers, et dans un langage inconnu et ridicule.

Le 19 août, || une femme est condamnée au bannissement pour s'être prostituée, au scandale public. Le Conseil rend un arrêt enjoignant aux prostituées de laisser la ville.

Le 22 août, ¶ la cour ordonne qu'une prostituée sera fouettée. Elle portera au front un billet, avec le mot : "Maquerelle."

Le 19 octobre de l'année suivante, 1 un voleur est condamné à être fouetté jusqu'à effusion de sang et être ensuite marqué d'un fer chaud sur l'épaule, d'une fleur de lys.

Le 11 octobre 1730, 2 un curé est poursuivi en dommage pour avoir fabriqué des litanies diffamatoires, mêlées de latin et d'injures. Il est renvoyé à l'official de l'évêque de Samos pour être puni des peines canoniques.

* *Idem*, p. 165.

† *Edits et ordonnances*. I, 73.

‡ *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*. Registre A, folio 192.

§ *Idem*, p. 228.

|| *Idem*, p. 241.

¶ *Id.*

1 *Id.*, p. 277.

Le 19 février 1732, * le roi rend une ordonnance au sujet des déserteurs et des criminels qui se sauvent dans les couvents. Les huissiers ou porteurs de décrets pourront pénétrer dans les couvents accompagnés d'un juge, sans la permission de l'évêque, dans les cas ordinaires. Défense aux curés et ecclésiastiques de recevoir les criminels ou déserteurs dans les couvents.

En avril 1734, † une noire, esclave de madame de Francheville, causa un grand incendie qui dévasta une partie de la ville de Montréal. Elle fut soumise à la question ordinaire et extraordinaire pour lui faire avouer son crime.

En 1752, ‡ Pierre Beaudoin dit Champagne, accusé de crime, subit la question ordinaire pour dévoiler ses complices. Il fut exécuté sans avoir rien avoué.

En voilà assez. Inutile de multiplier ces citations.

Après la cession, les Canadiens réclamèrent avec ardeur le rétablissement des anciennes lois civiles françaises, et ils avaient raison à divers points de vue. Quant au droit criminel anglais, que Murray avait illégalement mis en vigueur, comme il avait agi du reste en matières civiles, nos ancêtres ne s'en plaignirent pas; ils l'acceptèrent comme une faveur.

L'acte de Québec de 1774 rétablit le droit français en matières civiles et maintint le droit criminel anglais.

EDMOND LAREAU.

* *Edits et ordonnances*. I. 528.

† *L'abbé Ferland*. II. 446.

‡ *Christie. History of Canada*, I. 2.

UN PAYS QUI RENAÎT.

L'Américain se vante d'être un grand voyageur : il a raison ; il connaît l'Europe ; il la connaît même mieux que le Nouveau-Monde. Londres, Paris, Rome lui sont plus familiers que New-York, car il a pris le temps de les visiter, tandis que la fièvre commerciale qui l'avait quitté lorsqu'il s'embarquait pour l'Europe le reprend en rentrant dans la baie de New-York et ne l'abandonnera que lorsque les infirmités de la vieillesse le cloueront dans son fauteuil.

L'Américain n'est jamais placé dans des conditions favorables pour voyager en amateur ; il est soit trop jeune, soit trop occupé, soit enfin trop vieux.

Si son commerce l'appelle en Europe, il prend avec lui sa femme et sa fille aînée : il sacrifie en général trois mois à tout le voyage y compris les deux traversées ; parti le premier juin, il doit être de retour dans ses foyers au premier septembre, après avoir donné trois semaines à Londres, deux semaines à Paris, une à Rome et employé les deux dernières semaines à visiter le reste de l'Europe.

—“ J'adore Paris, me disait une jeune fille de seize ans, à son retour en Amérique.” — Pour quelle raison, lui dis-je ? — “ On y fait de si bonnes dragées ! ” — Qu'avez-vous vu à Rome, demandai-je à une jeune femme ? — “ De très jolies broches en mosaïque.”

Il y a pourtant quelques Américains qui ont visité les chûtes du Niagara et j'en ai connu un qui avaient vu la vallée de Yosemite. L'Amérique, il faut le dire, entre pour quelque chose dans

ce manque de curiosité : elle n'a pas d'antiquités ; toutes ses villes se ressemblent et paraissent être sorties de terre en même temps ; une seule suffit pour les faire toutes connaître.

— “ Par quoi la Virginie est-elle remarquable, demandai-je à un ami, la veille de mon départ de New-York pour le Sud ? ”

— “ Par ses forêts, ” telle fut la réponse.

Peu satisfait d'une donnée si brève, je me servis d'une variante dans l'espoir d'obtenir une réponse plus encourageante.

— “ Si vous aimez les champs vous en verrez de magnifiques ; les Virginiens sont pauvres mais ils ont des qualités solides et une grande droiture de caractère. ”

Ces derniers mots suffirent pour éloigner la tentation qui s'était présentée à mon esprit de tourner mes pas d'un autre côté, et le lendemain je pris le premier train, décidé à connaître par moi-même la Virginie autrefois si prospère. L'Etat qui a donné le plus grand nombre de présidents aux Etats-Unis, où tant d'héroïques faits d'armes se sont passés est plus qu'un pays aux champs dorés ; ses forêts aujourd'hui silencieuses ont vu tomber de braves guerriers et de bons patriotes : tout champ de bataille est une terre sacrée !

Avant de rendre compte de mes souvenirs de Virginie, qu'on me permette de résumer en quelques mots la marche des principaux événements qui s'y sont succédé pendant près de quatre siècles.

Les côtes de la Virginie furent explorées pour la première fois par S. Cabot, en 1498. En 1607, quelques riches fatigués probablement des guerres perpétuelles de l'Europe, accompagnés de quelques personnes sans encombre et sans occupation, d'une douzaine de laboureurs et de quelques ouvriers vinrent se fixer en Virginie : les Indiens qui, à cette époque, n'avaient que des sentiments bienveillants pour les blancs, leur vendirent des terres et des provisions, mais les fièvres emportèrent pendant le premier automne la moitié des colons.

La colonie fut cependant sauvée de la destruction par l'énergie du capitaine John Smith, et elle fut renforcée en 1609 par l'arrivée de 500 personnes ; mais de nouvelles souffrances attendaient

les nouveaux venus : la sécheresse détruisit les récoltes, la famine et la maladie jetèrent le découragement parmi les colons, et ils étaient sur le point de retourner en Europe lorsque lord Delaware débarqua avec des émigrants et des provisions.

Cependant la bonne intelligence qui avait d'abord régné entre les blancs et les Indiens fit bientôt place à une sorte de méfiance de la part de ces derniers ; quelques combats même eurent lieu ; dans l'un de ceux-ci le capitaine Smith allait être tué par un chef indien qui l'avait fait prisonnier lorsque Pocahontas, la fille de l'Indien, se jeta sur le captif et lui fit un rempart de son corps au moment où la hache allait le frapper.

Pocahontas était née en Virginie en 1595 ; elle n'était qu'une enfant lorsqu'elle sauva courageusement la vie de Smith, mais rien n'est assez puissant contre les flèches de la calomnie, et la réputation de cette brave enfant a été attaquée dernièrement. Elle fut baptisée à Jamestown en 1613 et épousa un Anglais, John Rolfe, qui la conduisit à Londres où elle fut un objet de curiosité pour la ville et la cour. Elle mourut de la consommation à l'âge de 21 ans. Plusieurs familles fort respectables de la Virginie descendent d'elle et trahissent encore quelques restes du sang indien qui coule dans leurs veines. Ce mariage avait dissipé la méfiance des Indiens et la colonie prospéra de plus en plus.

Personne n'ignore la part intéressée que l'Angleterre prit au développement des colonies en Amérique ; le moment vint où, fatiguées des taxes plus ou moins despotiques levées par l'Angleterre, les colonies refusèrent de reconnaître les droits du parlement anglais. Thomas Jefferson fut le premier à signer l'acte d'indépendance : on sait qu'il était né en Virginie.

* * *

Le climat est très sain dans les parties élevées, mais les parties basses étant chaudes et humides engendrent des fièvres pernicieuses ; parfois même quelques cas de fièvre jaune se déclarent.

Quelques parties du pays sont très fertiles, telle est la vallée de Virginie ou du Shenandoah, à 1350 pieds au-dessus du niveau de la mer ; là, le premier réveil du printemps ranime et fortifie le

plus faible; son souffle chaud pénètre les sens sans les abattre; en quelques semaines les pêchers, les pommiers se couvrent de fleurs; tout le pays n'est plus qu'un grand jardin coupé par des collines brisées; le sol est si riche qu'il se passe presque de culture.

Dans cette vallée paisible la nature est silencieuse et la terre semble oublier de tourner: les habitants n'ont pas cette soif de gain, cette rage de progrès qui dévorent et usent la vie dans les Etats du Nord: on pense, on lit, on vit.

Les montagnes Bleues, au pied desquelles se déroule la vallée de Shenandoah présentent toutes le même aspect; leurs sommets uniformes ne peuvent être comparés à aucune des chaînes voisines; on peut presque se mettre à califourchon sur la plus haute rampe.

Dans ces montagnes se trouve la vallée de Page arrosée par une des sources du Shenandoah, avec le petit village de Luray. Cette vallée ainsi que la contrée environnante est semée de rochers, de tertres, d'élévations et de torrents profonds.

L'existence d'une grotte cachée dans les bois près du sommet d'une de ces collines, à un mille de Luray, est connue depuis longtemps. Dans l'été de 1878, quelques messieurs résolurent d'explorer le pays et d'en chercher de nouvelles. Ils errèrent ensemble sur les collines des deux côtés de la vallée, au milieu des bois épais, examinant chaque enfoncement, fouillant tous les coins noirs, se glissant sous les couches de rochers après en avoir d'abord expulsé les serpents à sonnettes, sondant tous les terriers d'où les renards effrayés se sauvaient à toutes jambes.

Après quatre semaines de recherches infructueuses, ils se reposaient un jour près de l'entrée de l'ancienne caverne lorsque l'un d'eux fit la remarque qu'un creux recouvert de broussailles, à cent pas du lieu où ils se trouvaient, n'avait pas été fouillé. En enlevant les obstacles, ils crurent sentir un courant d'air froid monter; ils déblayèrent ce qui restait et l'un d'eux se fit descendre au moyen d'une corde dans l'abîme: les autres suivirent et trouvèrent en atteignant le sol un passage élevé et long d'à peu près 80 mètres, au bout duquel se trouvait une mare d'eau qui les arrêta: les grottes de Luray étaient découvertes.

Trois ans après, une compagnie acheta pour le prix de 40,000 dollars la propriété qui devint dès lors un but d'excursion.

* * *

Par une belle matinée de juin, quelques amis et moi nous gravâmes le penchant de la colline où l'on a bâti une maison qui sert d'entrée aux grottes : après que nous eûmes enregistré nos noms, chacun de nous reçut une lanterne avec trois chandelles allumées ; le guide ouvrit alors une porte intérieure et descendit un escalier en maçonnerie.

Avant de réaliser que nous nous fussions mis en route, nous arrivions dans la première grotte. Cette entrée inopinée produisit sur nous le même effet que si l'on nous y avait jetés ; nous nous sentions réellement bien sous une colline et non sur son penchant.

Nous avons pris un petit bateau, mais nous n'en eûmes pas besoin, la mare ayant séché.

Devant nous était une série de grottes qui ont tiré leurs noms des curiosités qu'elles renferment : nous trouvâmes successivement le jardin potager, les coups de pattes de l'ours, le théâtre, la galerie, la salle de bal, le lac de boue que l'on traverse sur un pont de bois, l'abîme de Pluton ; nous montâmes quelques degrés et nous entrâmes dans la cathédrale, qui a de fort belles colonnes ; cette cathédrale renferme un orgue qui n'y est pas hors de place puisqu'un ou deux couples, dit-on, y ont été mariés.

Dans la salle de bal les stalactites resplendissent de mille nuances variées ; le guide sortit un couteau de sa poche et frappant différentes colonnes en tira une mélodie simple et originale ; le jardin potager offre une infinité de plantes dans les diverses formations qui couvrent le sol.

Les grottes de Luray, quoique récemment découvertes, ont déjà leur légende : on raconte dans la vallée qu'un nain qui vivait il y a fort longtemps disparut un jour ; bien des années après on trouva un fusil et des lambeaux de vêtements près de l'entrée de la vieille grotte : on conclut qu'il était descendu et s'était perdu ; cette conjecture ne fut pourtant pas confirmée. On trouva plus tard des ossements humains incrustés dans le sol non loin de l'es-

calier, mais ils appartiennent à un homme de taille ordinaire ; ils ne forment plus qu'un avec le roc.

Je m'attendais à rencontrer beaucoup de gibier, mais mon espérance fut trompée ; il est devenu rare : les ours, les loups, les cerfs ont presque totalement disparu ; les panthères sont du domaine de la légende. Cependant, quelques Virginiens avec une tenacité digne d'une meilleure cause, vous assurent que les forêts sont peuplées de bêtes féroces et que les serpents à sonnettes pululent à cinquante pas de leur habitation.

Ce qu'on ne peut contester à la Virginie, ce sont ses innombrables variétés d'oiseaux aux brillantes couleurs ; on ne les entend pas chanter au milieu du jour, mais ils prennent leur revanche au lever et au coucher du soleil : buissons, arbustes, arbres, se peuplent au printemps d'un petit monde ailé : vieux toits, cheminées à moitié démolies, tout est bon pour ces habitants de l'air. Les insectes et les papillons ne sont pas moins nombreux et variés. Quoique mon intention ne soit pas de m'arrêter sur un sujet si étendu, je ne puis passer sous silence une espèce de grive appelée dans le pays oiseau-chat ; cet oiseau de la grosseur d'un moineau, a la tête et le dos noirâtres, le dessous des ailes et de la queue d'un jaune roux. Ce plumage modeste cache un artiste dont le chant n'est qu'une suite de tours de force ; il est tour à tour impérieux, perçant, souple, doux, féminin en un mot ; au moment où l'on s'y attend le moins de ce petit gosier sortent deux ou trois miaulements affreux, pareils à ceux d'un chat auquel on tirerait la queue.

Les Alléghanys qui ferment la vallée de Shenandoah à l'ouest sont fort riches en eaux minérales chaudes ou froides ; mais le luxe et l'extravagance n'ayant pas encore pénétré sous les beaux ombrages de ces lieux retirés, ces eaux ne sont fréquentées que par la classe des gens tranquilles qui vont y chercher la santé.

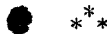
Les curiosités naturelles du pays sont fort nombreuses, surtout dans le comté de Rockbridge, où les montagnes offrent de bonnes routes pour les voitures et de bons sentiers pour les chevaux. Le Pont Naturel, haut de 216 pieds sur 65 de long et 60 de large, forme un arc parfait de pierre calcaire bleue. Il est entouré de

cavernes, de cascades et de collines dont l'une est couronnée par les plus grands chênes du monde ; ces vénérables rois des forêts sont au nombre d'une centaine et sont aux autres chênes ce que les pins géants du district de Mariposa, en Californie, sont aux arbres d'alentour. L'un de ces pins, le Grizzly géant, haut de 274 pieds, à 93 pieds 7 pouces de circonférence à sa base et 30 à 31 pieds de diamètre.

J'avais entendu parler d'une caverne qui envoie des bouffées d'air froid : personne ne l'avait vue, mais personne ne doutait de son existence. Je résolus d'aller à la recherche de cette merveille et partis un matin à cheval ; ma bonne étoile me conduisit après trois heures de marches et de contre-marches à l'ouverture d'une caverne sur le penchant d'une colline. J'attachai mon cheval à un arbre ; j'étais fatigué et échauffé par la course ; cependant je ne pus résister à la tentation dangereuse d'ôter mon habit, de me jeter sur l'herbe et d'exposer ma poitrine au courant d'air froid et humide. — “ Je vois que vous cherchez la caverne qui bouffe, me dit un cavalier qui passait près de là. ” — “ En effet, répondis-je, et je viens de la découvrir. ” — “ J'allais vous dire que vous deviez en être près. J'ai beaucoup entendu parler de cette caverne, mais quoique je passe dans ce voisinage depuis plus de dix ans, c'est la première fois que je vois un homme descendre de cheval pour la regarder. J'ai vraiment grande envie d'en faire autant. Le courant d'air est-il fort ? — L'étranger conclut cependant que cela ne valait pas la peine de descendre de cheval, mais comme nous devions suivre la même route, il se décida à attendre que j'eusse vu à fond la caverne. Il resta sur sa monture, au soleil brûlant, à portée de pistolet de la fraîche caverne et ni chaleur, ni curiosité, ni railleries ne purent le décider à mettre pied à terre. Quand je pensai que sa patience devait être à bout, je cueillis une poignée de fleurs et remontant à cheval je partis au petit trot à côté de lui.

Non loin de là sont les sources de la rivière James qui sont fort romantiques : par places les collines boisées entrelacent si bien leurs voûtes de verdure qu'on ne voit la gorge qui les sépare qu'en y arrivant : ailleurs de riches prairies s'étendent comme un lac entre des hauteurs touffues, pendant qu'un torrent sauvage menace le sentier qui longe son cours. Autrefois, sous les branches

d'un des beaux chênes qui croissent au bord du chemin, on pouvait voir quelque femme indienne bercer un enfant sur ses genoux pendant que son mari était occupé à faire frire du poisson à une petite distance. Un chien-loup était couché aux pieds de la femme et un petit garçon dormait entre les pattes de l'animal, ses joues roses reposant sur la tête grise de son fidèle compagnon de jeux. Près d'eux paissaient une couple de ponies dont les selles et les couvertures bleues et écarlates, tombant en lambeaux, étaient jetées négligemment sur les racines noueuses de l'arbre. Le beau chêne seul a survécu ; il ne s'est pas trouvé de main pour l'abattre ; le chèvre-feuille des bois enlace de ses branches flexibles son vigoureux tronc, mais le jour n'est plus éloigné où la hache du bûcheron abattra ce roi des forêts, car l'activité et l'industrie commencent à renaître en Virginie.



La culture de la vigne est devenue depuis peu une industrie qui promet. Elle a commencé en 1869 par deux Allemands, sur quelques collines favorablement exposées de la chaîne des montagnes Bleues, et la récolte a été vendue à New York ; en 1877, leurs vignes produisirent environ 3000 gallons de vin ; en 1881, ils cultivèrent 37 acres et récoltèrent 3,500 gallons. Cette année-ci, ils ont fait avec leur récolte et celle de leurs voisins qui ont eu le bon sens de suivre leur exemple près de 10,000 gallons. Ils vendirent d'abord leur vin par l'intermédiaire d'agents, mais ils s'en passent maintenant et ils font bien.

La récolte des blés se fait avec une rapidité incroyable ; le blanc et le nègre travaillent l'un à côté de l'autre, ce qu'on ne voyait pas il y a une dizaine d'années. Une faucheuse attelée de deux chevaux abat les épis ; derrière cette machine, trois ou quatre râteleurs rassemblent en rangées les épis fauchés ; sur leurs talons une troupe de jeunes filles, dont quelques-unes n'ont pour se protéger des rayons brûlants du soleil qu'un mouchoir de cotonnade rouge, ramassent ces épis par brassées et vont à la file les jeter à un homme qui en fait des meules : chevaux, râteleurs et jeunes filles font leur ouvrage avec tant de régularité qu'au bout de

quelques minutes ils arrivent ensemble à l'extrémité du champ. La faucheuse recommence son travail, allant cette fois dans la direction d'où elle était partie : en quelques heures tout le champ est fauché. Au bout d'une dizaine de jours on fait un seul tas de tout le blé du champ. Le battage se fait sur place en plein air, au moyen d'une machine à vapeur qui met en mouvement la machine à battre le blé ; ce travail exige encore moins de mains : en effet, il suffit d'un chauffeur, de deux hommes pour jeter le blé dans la machine où le travail s'accomplit, de deux autres pour retirer la paille qui sort à l'une des extrémités, d'un autre ouvrier qui reçoit le grain dans une mesure et enfin d'un septième qui le met dans les sacs. La balle, pendant le travail qui vient de s'accomplir tombe sur le sol et la poussière s'échappe par les mêmes ouvertures que la balle. A la fin de la journée, les sept hommes que j'avais vus à l'œuvre envoyèrent au moulin plus de 700 sacs de grain, un peu plus de 763 hectolitres.

La Virginie est renommée par son tabac : c'est un des meilleurs États pour la culture de cette plante. On le sème en couches chaudes pendant la première semaine de janvier ; on recouvre ces couches de petites branches d'arbres pour protéger contre la gelée la graine lorsqu'elle commence à germer : on enlève ces branches dès qu'on peut le faire sans danger ; les plantes croissent alors rapidement et sont transplantées dans les champs vers le commencement de juin. Une fois planté, le tabac exige beaucoup de soins : les mauvaises herbes doivent être extirpées et les insectes nuisibles détruits. Des troupeaux de dindons élevés dans ce but par les planteurs sont chargés de ce dernier ouvrage ; dès que la plante fleurit on en coupe le bout, ce qui conserve toute la force aux feuilles. Le tabac de Virginie est de si bonne qualité qu'on en a vendu dernièrement au prix de \$40 le quintal.

L'élevage des moutons se fait en grand : le terrain étant à vil prix, le climat très doux et les débouchés faciles, cette industrie est très avantageuse.

Dans quelques districts l'exportation des bois est considérable ; parmi ces derniers le robinier ou faux accacia dont le bois est incorruptible, le cèdre et le pin sont les plus recherchés. Les mines

de toutes espèces sont nombreuses, mais celles de charbon et de fer sont seules exploitées.

Ce qui manque à ce pays si riche en productions de toutes espèces ce sont des manufactures. Qu'on établisse des papeteries ? la paille et l'écorce sont à bas prix ; des fabriques de chars ! le bois de charpente prendra de la valeur ; des fabriques de draps ! toute la laine s'écoulera sur place ; des haut-fourneaux et des fonderies ! la prospérité renaitra, la population doublera. Que l'on tente une de ces entreprises, les autres suivront d'elles-mêmes !

* * *

Le courage nécessaire pour utiliser toutes ces ressources ne s'est pas encore réveillé : les jeunes gens qui ont été nourris du récit des malheurs de leur pays vont trop souvent chercher au loin des moyens d'existence, une vocation, un avenir, emportant avec eux le souvenir des glorieux exploits de leurs pères. Dans quelque Etat du Sud que l'on voyage, ces récits vous sont répétés le soir autour de la lampe. Les femmes de la Virginie tiennent toujours la première place dans l'histoire du pays, ce qui explique la politesse et les égards avec lesquels elles sont traitées, quels que soient d'ailleurs leur condition et leur âge ; pendant la guerre, elles se sont montrées patriotes dans toute l'acception du mot et dignes de la plus grande admiration : oubliant leur timidité naturelle à la vue du danger, elles sont entrées dans l'arène où la mort pouvait les atteindre et l'ont fait pour l'amour du prochain avec autant de calme que des héros sur le champ de bataille. Le danger et la mort étaient les terribles hôtes de chaque maison ; les femmes se sont si bien accoutumées à leur vue qu'elles ont fini par les regarder comme faisant partie du cercle de famille.

Voici quelques faits que je recueillis d'un ami du général Lee avec lequel je venais d'admirer le portrait de ce vaillant guerrier : " Richmond, me dit-il, la capitale de la Virginie, a été le centre d'une série de formidables opérations militaires dirigées d'un côté par les généraux Grant et Sherman et toutes repoussées par le général Robert E. Lee. Les approvisionnements avaient été interceptés par l'armée du Nord ; les horreurs de la famine se faisaient cruelle-

ment sentir : Lee fut obligé d'évacuer la place. Les soldats de Lee s'appelaient eux-mêmes *les Misérables* ; voici l'origine curieuse de cette dénomination. *Les Misérables* de V. Hugo avaient été traduits et publiés par une maison de Richmond ; les soldats dans la plus grande disette de livres s'en étaient emparés et, par un hasard étrange, le récit de Hugo était devenu familier aux soldats des tranchées. Partout on pouvait voir des visages maigres en habits déguenillés penchés sur "Faustine," "Cosette," "Marius" ou "St-Denis," et les infortunes de Jean Valjean, l'ex-galérien, trouvèrent un écho dans le cœur de ces braves soldats enfermés dans les tranchées et rivés par le devoir à leurs fusils, à leurs canons. C'est ainsi que les *misérables* furent le *papulum* du Sud en 1864. Les vieux vétérans de l'armée riaient de leur misère et se baptisaient eux-mêmes cruellement "Lee's Miserables !" Le sobriquet était sombre ; il y avait quelque chose de tragique dans son emploi, mais il était bien appliqué.

Le 1er avril 1865, à la tombée de la nuit, l'immense lutte entre l'armée du Nord et celle du Sud cessa. Toute la droite du général Lee avait été emportée au combat des Cinq-Fourches ; il n'y avait plus d'espoir, tout était fini ; l'armée du Sud était réduite à 15,000 hommes. Alors commença la retraite de cette armée courageuse. Il n'y en a qu'une seule qui l'égale, la retraite de Moscou. L'armée affamée combattait et mourrait ; de vaillants hommes tombaient sur le chemin ; les chariots étaient traînés par des mules réduites par la faim à l'état de squelettes ; l'armée se battait à chaque pas ; l'espérance l'avait abandonnée, mais elle combattait encore. L'armée de la Virginie du Nord, qui s'était battue avec gloire pendant quatre années mourut de faim !

Le soir du 8 avril, à quelques milles d'Apotomax eut lieu la dernière délibération entre les chefs des Confédérés. Le général Lee était debout, grave, imposant, impassible : chaque contour de sa vigoureuse personne se dessinait à la lueur du feu : il était vêtu d'un simple uniforme gris ; sa barbe et sa moustache grise, ses yeux sergins et la majestueuse manière dont il portait la tête semblaient le désigner pour commandant en chef. L'assemblée dura peu. Lee expliqua brièvement à ses auditeurs la situation ; son

armée se trouvait entre la rivière James et l'ennemi. Il ne pouvait traverser la rivière, et s'il ne réussissait pas à se faire jour à travers les rangs ennemis l'armée était perdue. Le général Grant avait compris sa position et une correspondance s'était établie entre eux. Lee lut alors quelques communications du général Grant et les réponses qu'il y avait faites. "Le résultat de la semaine dernière, écrivait le général Grant, doit convaincre le général Lee de l'inutilité d'une résistance plus longue de la part de l'armée de la Virginie du Nord." Il demandait pour cette raison que l'armée capitulât afin d'arrêter l'effusion du sang. Lee dans sa réponse à Grant, lui avait demandé ses conditions; Grant les fit connaître le 8 Avril, sur quoi Lee demanda à Grant une entrevue pour le 9 au matin afin de discuter l'affaire; la correspondance en était restée là. Quelle était l'opinion des chefs? On décida que l'armée continuerait sa marche et essayerait de se frayer un passage à travers la cavalerie de Sheridan et que, dans le cas où l'infanterie fédérale se trouverait derrière la cavalerie, le commandant en chef en serait informé; alors un parlementaire chargé d'accepter les termes de la capitulation serait envoyé au général Grant. Cette tentative désespérée devait échouer devant des forces supérieures; le drapeau blanc annonça bientôt la capitulation. Les soldats à cheveux gris pleuraient comme des enfants; il était difficile de dire ce qu'ils auraient préféré dans ce moment-là, de retourner dans leurs foyers ou de se jeter sur les baïonnettes ennemies et de mourir.

Dans cette heure d'agonie ils ne furent cependant pas insultés; la conduite de l'ennemi fut chevaleresque et courtoise; il n'y eut ni musique, ni cris de joie et le général Grant fut le premier à saluer profondément son adversaire à cheveux blancs qui vient, comme un simple officier, arranger les termes de la capitulation dans une maison près du champ de bataille. On les connaît. Le 10 avril les mesures furent mises à exécution; les soldats firent des faisceaux de leurs vieux fusils dont ils s'étaient servis dans cent combats, remirent leurs drapeaux déchirés par les balles et qui avaient flotté victorieusement sur les champs de bataille et retournèrent silencieux dans leurs familles désolées. Quelques jours après, le général Lee retourna à Richmond; ses amis allèrent

en foule lui témoigner leur amour et leur sympathie ; il était vraiment plus grand au moment de la défaite qu'il ne l'avait jamais été à la tête de son armée victorieuse, et il ne fut jamais plus complètement le chef du Sud que dans le moment de désespoir qui suivit la capitulation.

. * *

La guerre n'avait laissé que des ruines. Les magnifiques bâtiments de l'école militaire de Virginie à Lexington avaient été détruits par le feu ; la bibliothèque et le laboratoire n'existaient plus ; les professeurs et les cadets sans asile et presque sans force morale ne trouvaient que désolation dans ces lieux si chers et autrefois si animés. Le trésor de l'Ecole militaire avait fait banqueroute, les provisions avaient disparu dans le désordre général, un découragement universel pesait sur tout le monde. Cependant une assemblée des administrateurs réunis à Richmond, le 25 septembre 1865, décida de rouvrir cette institution. Quoiqu'on n'eût pas un dollar à offrir en paiement aux professeurs, on décida dans l'assemblée de rappeler à leurs postes tous ceux qui avaient survécu à la guerre et on remplaça ceux qui étaient morts sur le champ de bataille par de nouveaux appointés. Le 18 octobre fut fixé pour la reprise des cours académiques ; seize cadets répondirent à l'appel, et parmi les ruines de leur *alma mater* recommencèrent leurs études interrompues par la guerre ; vers la fin de l'année académique le nombre des cadets s'élevait à cinquante-cinq. Quoique ce commencement fût petit, l'esprit sérieux qui animait cette petite bande ranima la vie éteinte de l'école. La législature vint au secours de ces braves cadets, des amis s'avancèrent ; on restaura la caserne de manière à pouvoir loger 150 cadets l'automne suivant ; le nombre de ceux-ci augmenta rapidement ; l'impulsion était donnée ; au premier septembre 1869, de nouveaux bâtiments avaient remplacé tous ceux que la guerre avait détruits. Quand on considère la pauvreté générale des Virginiens à cette époque et jusqu'à quel point leur énergie avait été paralysée on ne peut s'empêcher de souhaiter à cette Ecole militaire une longue ère de prospérité.

Une autre institution qui fait également honneur à la Virginie,

c'est son Ecole normale d'agriculture de Hampton. Cette institution est destinée aux nègres et aux Indiens des deux sexes ; elle compte cette année-ci 501 élèves, dont 412 nègres et 89 indiens de l'âge de 6 à 40 ans. L'Etat de Virginie lui accorde une subvention annuelle de \$10.000, et le gouvernement des Etats-Unis paie pour chaque indien qu'il y envoie \$167 par an, ce qui couvre à peu près les deux tiers de la dépense.

Les nègres et les indiens ne manquent pas de capacités et, sous ce rapport, ne sont point inférieurs aux blancs ; les nègres apprennent même plus rapidement que les blancs ; la couleur ne fait aucune différence sur l'intelligence et tout visiteur de Hampton peut se convaincre sur place de la vérité de cette assertion de Buffon, " que la grande famille humaine ne forme qu'une seule et même race. "

La première difficulté que l'on rencontre chez les élèves de Hampton, c'est le mauvais anglais des nègres et l'ignorance complète de cette langue chez les indiens : ces derniers l'apprennent bien, mais lentement. Les classes du jour sont pour les enfants de 6 à 14 ans et pour les adultes qui ont les moyens de payer ; les classes du soir pour ceux qui gagnent leur vie ou apprennent des métiers. Les petits nègres sont très intelligents ; l'intérêt qu'ils prennent à leurs leçons rend la tâche du maître facile ; à mesure qu'ils grandissent, ils semblent perdre cette grande facilité de conception et ressemblent davantage aux blancs. Les enfants nègres sont très nerveux et très excitables, ils ont peu de contrôle sur eux-mêmes et l'on peut être sûr qu'ils sont réellement ce qu'ils paraissent être. Ils sont facilement influencés mais on ne peut compter sur eux. Ils sont affectueux, démonstratifs et l'amour et les prévenances que les frères et les sœurs se montrent pourraient servir de leçons aux blancs ; ils ne sont pas du tout timides ; l'aplomb et la confiance qu'ils ont en eux-mêmes quand ils sont appelés à paraître en public forment un contraste frappant avec les blancs en pareilles circonstances.

Les Indiens montrent une aptitude remarquable pour l'étude en dehors des classes. Dès qu'ils arrivent des plaines de l'Ouest et qu'ils ont fait couper leurs longs cheveux et échangé leurs cou-

vertures pour des habits civilisés, ils assistent aux classes du soir avec les plus avancés, quoiqu'ils sachent à peine un mot d'anglais ; ils étudient les mots faciles du premier livre de lecture, copient des phrases ou font de simples combinaisons de chiffres pendant une heure ou une heure et demie sans demander aucune aide et apparemment sans fatigue. Les Indiens sont remarquables par leur pureté, leur honnêteté, leur véracité, leur intelligence et la facilité extraordinaire avec laquelle ils apprennent ; s'ils ont fait quelque mal, ils ne mentent pas pour s'excuser, mais font une confession franche de leur faute. Il y a peu d'institutions en Virginie où la bonne conduite des étudiants des deux sexes et des deux races soit meilleure et où des résultats plus encourageants couronnent l'œuvre.

Le patriotisme du Sud vit-il plus dans le passé que dans le présent ? En présence des faits encourageants que je viens de signaler on peut répondre hardiment, non ! Les nuages se dissipent lentement et cette brave nation pareille au sphynx, renaîtra de ses cendres plus jeune et plus puissante que jamais.

S. LENZ.

LA VALLÉE DES ORMONTS

CANTON DE VAUD (SUISSE).

Elle a cinq lieues de long, commence à Aigle, dans la vallée du Rhône à environ 1000 pieds en dessus de la mer et finit au Creux de Champ, à 5000 pieds de hauteur. Sa population est d'environ 3,000 âmes, et elle est traversée, dans toute sa longueur, par la rivière de la Grand'eau.

Aigle est une petite ville sur la rive gauche de cette rivière, richement favorisée sous le rapport de ses produits agricoles, consistant en fourrages naturels et artificiels, en champs produisant toutes les céréales des pays les plus fertiles de la région tempérée, en fruits de toute espèce et en un vaste et beau vignoble appelé *Yvorne* qui a la réputation de produire l'un des meilleurs vins de l'Europe.

D'Aigle on traverse la Grand'eau et on monte sur sa rive droite pendant deux heures, par une bonne route neuve, avec contours, jusqu'au Sépey, traversant de vastes rochers où croissent de petits bois de feuilles, tandis que la gauche de la rivière est couverte d'une superbe forêt en mélèze, sapin et foyard, noire et sombre comme le génie de la forêt et s'élevant graduellement à une hauteur assez considérable.

Le Sépey est un grand village avec trois bons hôtels pour les voyageurs ; c'est le chef-lieu et le centre de la vallée ; il est construit sur une côte au fond de laquelle mugit la Grand'eau ; ses environs abruptes et escarpés sont pittoresques. Les deux flancs de la rivière sont recouverts de hameaux, de maisons isolées, de très petits champs et de riches prairies, lesquelles sont adossées aux gras pâturages qui forment la partie supérieure de cet épaulement.

Depuis le Sépey, la montagne est légère pendant une heure de marche et alors on est au *premier fenil*. La tradition rapporte que c'est ici que se sont établis les premiers colons qui ont habité la vallée. Ils y avaient construit un hameau qui était traversé par la grande route et qui a subsisté jusqu'à il y a une dizaine d'années. Alors, comme si toutes les choses vieilles devaient prendre fin dans ce monde, il est arrivé une catastrophe qui a fait la terreur de ses habitants. Après de fortes pluies, le terrain sur lequel était construit le hameau ainsi que la colline qui le dominait, s'est mis en mouvement bien tranquillement et, glissant sur le talus du roc qui le portait, il s'est avancé jusque près du lit de la Grand'eau, qui coule à une petite distance en dessous et s'est arrêté là, sans doute afin de ne pas faire refluer le lit de la rivière. Ce voyage a duré plusieurs jours et les habitants ont eu le temps de démolir leurs maisons en bois et de quitter la place. Quoique la destruction de ce hameau n'ait pas émotionné le monde, comme lors de la destruction de Sodome, de Gomorhe ou autres grandes villes de l'antiquité, il n'en est cependant pas moins vrai qu'il a disparu de dessus la surface de la terre.

Du premier fenil on suit une bonne route à peu près plate pendant encore une heure, après quoi on est arrivé dans la partie supérieure de la vallée qui, à cet endroit, forme une jolie petite plaine qu'on appelle *Plan des Iles*, et qui est également parsemée et encadrée par de belles prairies et une grande quantité d'habitations d'hiver en bas, et d'été sur les hauteurs.

Du fond de la vallée l'on voit l'un des plus gigantesques et des plus merveilleux panoramas de la nature ; aussi on l'appelle les *Diablerets*, montagne de 10,000 pieds de hauteur faisant partie de la chaîne des Alpes.

L'aspect grandiose et sévère de cet immense colosse est imposant depuis la vallée, et la forme que le grand architecte de l'univers lui a donnée n'a son pareil, disent les grands touristes, que dans le grand cirque Olympique des Pyrénées.

Cet amphithéâtre, qui forme la vallée à son extrémité orientale et qui semble indiquer que c'est là où devrait finir le monde, est surmonté à peu près à égale distance par quatre sommités fort

élevées, formant les quatre forteresses naturelles de ce grand retranchement, savoir :

A gauche: l'Oldenhorn ou la pointe d'Audon, qui a la forme d'une pyramide.

La tour ronde, soit une tour de grande dimension dont le dessus est rond comme une boule.

Le donjon de Ouland, vaste et grandiose forteresse, créée comme assise et comme l'un des contreforts de droite de ce grand ouvrage de la nature. Cette redoute est fortifiée de main de maître, puisqu'on ne peut y parvenir depuis la vallée qu'en s'appuyant, comme les ramoneurs, avec les pieds et les mains, le long d'une espèce de cheminée d'une dizaine de pieds de hauteur, au fond de laquelle est un gouffre béant de plusieurs milliers de pieds.

C'est derrière et au pied de ces forts naturels que se trouve le grand glacier, d'environ douze milles de longueur, formant un magnifique plateau, avec ses aspérités semblables aux vagues de la mer et d'où sortent bout à bout des rochers nus comme des îles dans la mer ou des oasis dans le désert.

Cette onde durcie a, comme tous les glaciers, ses grandes et sublimes horreurs : fentes perpendiculaires et unies comme une glace, dont la largeur, la longueur et la profondeur varient selon la situation ; il y en a de 200 pieds de profondeur, autant de longueur et 20 à 30 pieds de largeur ; en été le fond en est en partie rempli deau et le malheureux qui tombe dans un de ces gouffres béants a bientôt fini ses tourments.

Du côté de la vallée, le glacier descend en pente douce et forme comme une couronne jusque sur le massif d'un immense rocher nu de plusieurs milliers de pieds d'élévation. Là sept sources différentes, à peu près à égale distance les unes des autres s'échappent du glacier, tourbillonnent et s'élancent avec une fougue inexprimable et un bruit continu et solennel comme le roulement du tonnerre le long de ce banc de rocher qui est tantôt en forte pente, tantôt perpendiculaire et surplombant. Ce banc de rocher à la forme d'un vaste amphithéâtre, formant un demi cercle dont les deux extrémités se relieut aux deux épaulements de ce groupe.

Lors des grands orages, ces sources grossissent, sortent comme des

furieuses et s'élancent avec impétuosité, en présentant un phénomène vraiment curieux et extraordinaire; tandis que celles du milieu sont noires comme du charbon, celles des deux extrémités restent blanches comme le cristal. Celles du milieu ont creusé leur lit dans le rocher et ne se détachent pas de celui-ci, tandis que celles des deux extrémités sautent de toute la hauteur du colosse jusque dans la vallée et forment deux belles cascades qui, aux rayons du soleil, deviennent des arc-en-ciel enchanteurs.

Dessous le rocher, toutes ces sources se réunissent par une pente douce et arrivent au Creux de Champ, montagne dont la partie appelée *Belle Place* forme un autre amphithéâtre.

A droite et à gauche de ce tableau et dans le fond s'étendent, depuis la vallée, deux ramifications; elles commencent à environ deux milles plus bas que le fond de la montagne et vont, la première jusqu'au donjon de Culand, et la seconde jusqu'à l'Oldenhorn; toutes les deux ont aussi leur glacier et leur rivière.

1. *Celle de Culand* est un haut vallon formé de bois et de gras pâturages, au milieu duquel coule le torrent de Culand qui vient des glaciers du donjon. En sortant du glacier, il y a plusieurs jolies cascades qui, en temps d'orage, deviennent toutes des torrents furieux; elles se joignent à une certaine distance et se précipitent dans la vallée avec un bruit épouvantable, emmenant sur leur passage bois, graviers et rochers, et, une fois dans la plaine, l'eau n'étant plus resserrée, elles s'entassent, s'amoncellent et font souvent changer de lit au cours de ce torrent furieux et indomptable, jusqu'à ce qu'il se joigne à celui qui vient des Diablerets.

2. *Celle du Dard* est d'une beauté remarquable. Au dessous de la pointe de l'Oldenhorn est un glacier d'environ 5 à 600 pieds de long sur 100 à 150 de haut, taillé perpendiculairement et du plus beau vert; de chaque côté du glacier et en dessous de celui-ci sont de vastes bancs de rochers nus et fantastiques, du sein desquels sortent deux énormes tours rondes qu'on appelle *Pierra mia* qui flanquent le glacier et paraissent avoir été posées là symétriquement comme des forts détachés pour le garder.

La tradition populaire de la localité dit d'ailleurs que ces tours

étaient habitées, dans les temps anciens, par des fées qui gardaient les montagnes environnantes et prenaient soin des animaux afin qu'aucun accident ne leur arrivât, en compensation de quoi elles recevaient des vaches, du lait, de la crème, du céré, etc. La légende dit même qu'une des fées s'était prise d'amour pour un vacher.

Le glacier repose sur un bloc de granit, tandis qu'entre les deux tours et en dessous du glacier est une espèce de bassin creux en forme d'entonnoir laissant voir en été le rocher écaillé qui se détache. Ce récipient ramène toutes les eaux dans le milieu, en dessous duquel un rocher solide, transversal et perpendiculaire semble avoir été placé là en forme de digue pour leur barrer le passage; mais l'eau formant torrent et continuant son action à travers les siècles, s'est creusée son lit elle-même dans le rocher et elle descend pendant une centaine de pieds encaissée dans celui-ci; après quoi elle arrive sur une pelouse d'herbages et de rhododendrons d'environ 1000 pieds de largeur et 500 de longueur et de là saute un rocher d'une assez grande hauteur qui surplombe d'une centaine de pieds de sa base. En tombant, elle se pulvérise, roule en flocons d'écumes et forme une superbe cascade qui arrive dans une espèce de profonde chaudière, taillée dans le roc. Là, elle remonte, court, serpente et semble vouloir se retenir aux flancs du réservoir; cependant, après cet effort, l'eau sort tranquillement un peu plus bas, et de là elle fait un détour à gauche et descend la montagne en serpentant, jusqu'à ce qu'elle arrive dans la plaine, où elle rejoint les eaux des Diablerets et de Culand.

Il est inutile de dire que, dans les gros temps d'orage, lorsque ces trois torrents sont réunis et forment la rivière de la Grand'eau, celle-ci fait de temps en temps la terreur des habitants du vallon.

Comme pour couronner ce magnifique et grandiose tableau de la nature, ces trois ramifications sont séparées par deux chaînons symétriques, couverts de belles forêts de sapin, de leur base à la dernière région des bois et en dessus desquelles se trouvent encore de gras et superbes pâturages qui s'étendent jusqu'aux neiges éternelles. Ces montagnes, dont la végétation offre un spectacle délicieux, sont garnies de mutteren, de petit plantin, de narcisses, d'anémo-

nes, de jacinthes, de violettes et autres herbes des plus fines du monde qui embaument l'air.

En été, elles élèvent de grands troupeaux de bétail qui, l'automne, descendent dans la vallée avec les vachers et tout le produit de la campagne d'été, produit assez considérable.

Après leur départ, les chamois descendent avec précaution les Diablerets et vont les remplacer ; c'est alors que les nemrod de la localité vont leur barrer le passage en escaladant des marches invisibles et en parcourant des endroits qui paraissent inaccessibles à toutes autres personnes.

Au printemps, à la fonte des neiges, il descend chaque année des Diablerets une grande quantité de ces terribles révolutions des montagnes qu'on appelle avalanches. Alors la neige et la glace s'écroutent et les rochers avec elles ; toutes ces masses se heurtent, s'entrechoquent, bondissent, se précipitent dans des profondeurs magiques, avec un bruit égal à une grande quantité de pièces d'artillerie de gros calibre ; là elles arrivent brisées, pulvérisées et un nuage blanc s'élève dans les airs et amène immédiatement un crépuscule tellement obscur qu'on croirait être dans les contrées du cercle polaire. Ce bruit propagé de rochers en rochers, par tous les échos des montagnes qui sont sur les deux flancs de la Grand'eau ne fait place au silence qu'après être monté aux régions glaciales et sur les plus hautes pointes

En 1817, il en est tombé une qui a abattu et aplani comme un château de cartes la magnifique forêt de sapin du Droutzai, qui ornaît la rive droite de la Grand'eau sur une étendue de deux milles de longueur, tandis que, par un étrange contraste, celle de la rive gauche n'a eu aucun mal. Tous ces sapins cassés ou déracinés étaient couchés pêle-mêle les uns sur les autres, mais tous du même côté, comme les épis de blé qu'on moissonne, et sans qu'il en soit resté un seul debout.

L'avalanche, qui était formée de neige en poussière, avait complètement obscurci la vallée pendant quelques minutes et le vent qu'elle avait produit avait été si violent que les contrevents ont été fermés au village de la Forclaz, distant d'au moins dix milles.

Les bons terrains de la vallée se vendent jusqu'à 2000 et 2500

francs l'acre et plus, quoique ne produisant guère autre chose que du fourrage de première qualité, il est vrai. Les prés, quoiqu'à une latitude aussi élevée, sont si bien soignés par leurs propriétaires qu'ils produisent annuellement deux superbes récoltes.

Il ne faudrait pas croire que les Ormonants sont dans la misère et dénudés des choses nécessaires à la vie, non ; car il est reconnu que l'habitant des montagnes, qui est sobre d'ailleurs, vit tout aussi à son aise que celui de la plaine malgré la différence du climat et des produits.

C'est vrai que dans les Ormonts, il y a plusieurs foires considérables fréquentées par une grande quantité de marchands dont plusieurs viennent d'Italie, de France et d'Allemagne. Une vache se vend jusqu'à plusieurs centaines de francs, suivant son importance ; c'est donc le bétail et quelques beaux chevaux qui font toute la richesse des habitants.

Les foires se tiennent dans les chefs-lieux des deux communes d'Ormont dessus et d'Ormont dessous ; ce sont des jours de fête pour les familles qui s'y rendent en corps en automne, lorsque le bétail s'est bien vendu et que le vin est abondant et à bon marché ; on dirait alors que l'habitant de cette haute contrée est le plus heureux de la création.

En été, la vallée des Ormonts est parcourue en long et en large par les nombreux étrangers qui y séjournent, les uns comme amateurs des grandes beautés de la nature, les autres pour rétablir leur santé délabrée en humant cet air pur, frais, salubre et plein de force qui vient des Diablerets.

Les plus hardis touristes, accompagnés par ces fils d'airain des montagnes guides expérimentés et sûrs, escaladent les Diablerets et vont jusqu'aux neiges éternelles et sur les plus hautes somités.

Vue du fond de la vallée, la cime des Diablerets ne paraît pas très éloignée et il semble au touriste qu'il en ferait l'ascension en quelques heures. Cependant, lorsqu'on veut faire ce tour pour rentrer dans la soirée, il faut partir à quatre heures du matin avec ses guides. Jusqu'au Creux de Champ (deux milles) le chemin est bon et la montée insignifiante. De là, un sentier escarpé vous conduit

à la montagne de Prapioz. Ensuite on monte avec précaution : la rapidité des pentes, le glacier qu'on ne tarde pas d'atteindre, qu'on tourne, cotoie, grimpe, vous font raccourcir le pas.

Alors, à mesure qu'on monte, l'horizon commence de s'étendre et les décorations de la scène qui se présente à vos yeux, varient à chaque pas dans le lointain, tandis qu'autour de soi, tout est nu à l'exception de quelques touffes d'herbe qu'on voit çà et là dans le rocher, là où le glacier ne tient pas, et qui sont constamment agitées par le vent et les tempêtes.

On continue de monter sans danger jusqu'à ce qu'on soit arrivé sur l'Oldenhorn et sur l'une des autres pointes. Là, l'esprit tranquille et la poitrine à l'aise, on contemple avec étonnement et respect ces gigantesques masses qu'on vient d'escalader. Ensuite, l'immensité de l'espace qu'on découvre devient un sujet d'admiration : à l'orient, on a les montagnes bernoises et toute la chaîne des Alpes jusqu'au canton des Grisons ; au sud, tous les glaciers du Valais et le mont Blanc ; à l'ouest, les vallées des Ormonts et du Rhône, la pointe de Chamossaire et les tours d'Aï, le lac Léman et tout le pays jusqu'à la chaîne du Jura, et au nord, un horizon sans borne se perdant dans le grand duché de Bade.

Les regards errants sur les chaînes successives des montagnes, portent l'esprit dans les lieux saints et font adorer le grand architecte qui a créé toutes ces merveilles !

Vue de cette hauteur, la vallée des Ormonts paraît petite, plate, resserrée, mais on découvre des scènes où la nature déploie tous ses agréments de grandeur et de variétés ; bois, rochers, torrents, lacs, hameaux, une grande quantité d'habitations dispersées ici et là et la Grand'eau qui paraît comme un fil d'argent.

Il arrive parfois, lorsqu'on est sur les hautes pointes, qu'on voit tout à coup apparaître des nuages sur la vallée ou adossés contre l'un des contreforts de la montagne et lorsque la couche orangeuse se forme rapidement, on voit et l'on entend, bien au-dessous de soi, la foudre et le tonnerre, tandis que l'on a un magnifique soleil sur sa tête.

A Ormont, il y a six bons hôtels, dont celui qu'on appelle

hôtel des Diablerets est un vaste et bel établissement de première classe, qui a une renommée européenne si ce n'est encore américaine, attendu qu'une quantité d'Américains y ont séjourné, et même l'un des anciens présidents de la république des Etats-Unis.

J. ANSERMOZ.

Montréal, février 1883. ·

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

La mort de Gambetta — comme la mort de tous ces grands hommes qui semblent ne pas mourir, mais disparaître seulement, tellement il y a toujours de vie autour de leur nom — la mort de Gambetta, dis-je, a fait parler les savants : on a voulu savoir si le poids de son cerveau correspondait au degré d'intelligence reconnue.

L'autopsie a fait constater un cerveau réellement petit, puisqu'il ne pesait que 36 onces, trois onces de plus que le poids fixé pour le microcéphalie ; la science cranoscopique a donc subi un échec, si elle prétend qu'il doit toujours y avoir relation entre le développement de l'encéphale et le développement de l'intelligence. Mais ce ne serait point là la prétention des savants ; la relation existerait plutôt entre le degré intellectuel et la finesse des lignes des différentes circonvolutions cérébrales ; or cette particularité aurait été le caractère distinctif du cerveau de Gambetta ; donc la science n'a pas réellement échouée dans ses recherches.

Les théories matérialistes, comme on le voit, vaincues sur un point se retranchent sur d'autres, et nous donnent le puéril spectacle de théories non seulement cherchant des faits, mais les fabriquant pour s'y asseoir tout à leur aise. Oh ! la jolie hypothèse que celle qui nous représente la *finesse* matérielle produisant la *finesse* intellectuelle. Cabanis, lui, voulait du volume, de la quantité ; aujourd'hui c'est de la qualité qu'il faut, c'est un mode particulier dans la formation des tissus qui préside à la *sécrétion* de la pensée ! Comme la science devient aveugle, quand elle se met au service d'idées aussi ridicules.

Cela ne durera pas ; la vraie science triomphera des faux savants ; après avoir tué la phrénologie qui mettait les bosses des mathématiques et de la poésie à côté l'une de l'autre, elle tuera l'organologie toute entière qui loge les passions dans les hypochondres.

Il est un autre ordre de scientifiques que la mort du grand homme a mis en mouvement : ce sont les spiritistes ou les spiritualistes, comme vous voudrez.

Gambetta, comme tous les hommes, comme tous les hommes surtout qui commandent, voulant connaître le jour où Dieu seul commandera, ce *demain* terrible de Victor Hugo,

Vous n'ôtez jamais demain à l'Éternel,

avait consulté Mme Cailhava. Comme Alexandre, il ne fut pas obligé de briser les poings de la Pythie pour la faire parler, la citoyenne de la rue Tournon lui dit sans hésiter qu'une femme serait la cause de sa mort, ou à peu près cela, nous n'avons pas le texte. Cette prédiction lui aurait été faite à plusieurs reprises, si l'on en croit la chronique. Voilà donc du bagage, du renfort pour l'école des *spirites*, Gambetta étant mort d'une blessure qu'il se serait faite en jouant avec un pistolet sous les yeux de sa maîtresse. (Car il faut se souvenir que cet accident a été certainement la cause prédisposante de l'inflammation intestinale qui a été la cause véritable de la mort.)

Nous dirons bien franchement que l'école spirite nous offre des faits qu'on ne peut révoquer en doute. Nous disons *des faits* et nous nous servons de cette expression à dessein, car les théories qui servent à interpréter ces faits sont loin pour nous d'être sérieuses, nous l'avons déjà dit dans une causerie précédente ; tous les fluides magnétiques réunis ou isolés ne pourront jamais nous expliquer des phénomènes d'ordre moral !

Nous ne voulons pas qu'on exagère notre opinion de Gambetta, dont le nom a été l'occasion des détails scientifiques qui précèdent, non ; le persécuteur systématique du cléricisme qu'il considérait *comme l'ennemi*, ne mériterait pas d'autre chose que le silence de l'oubli, nous l'admettons, mais cela n'empêche pas de reconnaître une haute intelligence partout où elle se trouve.

* *
* *
* *

La puissance du son ne fait qu'accroître au moyen du téléphone continuellement perfectionné. Ainsi, pendant la dernière guerre, on entendait distinctement de Malte, au moyen du téléphone, les coups de canon du bombardement d'Alexandrie. Or, entre Malte et Alexandrie, à cause des détours et des ondulations du sol, on compte 1,000 milles.

Ici cependant, il faudrait attribuer la puissance du téléphone à l'appareil sous-marin qui empêcherait beaucoup plus que les appareils terrestres la déperdition électrique, et permettrait ainsi à un courant de franchir des distances beaucoup plus considérables sous mer que sous terre.

Cela n'empêche pas les résultats encore plus merveilleux des améliorations du télégraphe. Ainsi la sensibilité des appareils est devenue si développée, que cinq éléments de pile Leclanché suffisent pour transporter une dépêche du cap Valentia à Terre-neuve, et six éléments de Brest à Saint-Pierre Miquelon. La distance est de 18,000 milles pour la première de ces lignes et 19,000 milles pour la seconde.

Les premiers essais, en face d'un résultat semblable, nous paraissent d'une timidité qui fait rire aujourd'hui. A ce sujet, on se souvient de l'aventure qui arriva à un pêcheur de Boulogne. Mon pêcheur se promenant entre Douvres et le cap Gris-Ney, avait accroché, avec son ancre, le câble sous-marin qu'on y avait placé en 1850; en voyant cette étrange curiosité, il se hâta d'en couper un morceau qu'il porta à l'aquarium de Boulogne, pour l'y exposer, prétendant que la mer n'avait jusque-là rien produit de semblable.

C'est bien l'occasion de rappeler ici que c'est en 1864 que le premier câble fut placé entre l'Europe et l'Amérique. Il pèse 850 kilogr. par kilomètre, mais pas d'une manière régulière, vu l'irrégularité de ses dimensions. Ainsi sur les côtes il est plus gros, obligé que l'on est de le protéger contre les rochers du fond; dans ces endroits, ses fils sont enveloppés dans une gaine épaisse et solide; dans les régions moyennes, il est plus léger, enfin dans

les régions profondes, il est réduit à sa plus simple expression, tout cela dans le but de le rendre plus flottable.

C'est la télégraphie sous-marine qui a le plus contribué à augmenter le perfectionnement du télégraphe dans le mode de la transmission des dépêches ; le succès dépendant de son extrême sensibilité. Celui qui est employé aujourd'hui a été inventé par M. W. Thomson, et perfectionné par M. Varley. En voici la description que nous donne un télégraphiste.

C'est un petit miroir suspendu librement et par conséquent pouvant osciller, mais ramené dans une position fixe par un aimant. Ce petit miroir est placé au centre d'une bobine de fil métallique très fin, et lorsqu'une dépêche est envoyée, le passage du courant fait faire au miroir une série de petites oscillations que l'œil est impuissant à saisir. Mais si un filet de lumière tombe sur ce miroir, ce rayon réfléchi aura des oscillations très appréciables à distance. Ainsi on éclaire ce petit miroir par une lampe placée derrière un écran portant une fente étroite, et le petit trait de lumière produit est renvoyé par le miroir sur un tableau placé à distance. Les mouvements de ce trait de lumière, à droite ou à gauche d'une ligne centrale, indiquent les traits ou les points de l'alphabet de Morse.

L'alphabet télégraphique de Morse est connu du monde entier. Les télégraphistes de tous les pays en sont tellement imprégnés, ils le possèdent à tel point, par les yeux, les mains et les oreilles, qu'ils ne regardent même plus les dépêches envoyées par le télégraphe de Morse ; l'oreille écoute seulement le bruit de l'appareil et cela suffit pour qu'ils comprennent. Ils en arrivent à ce point que tout leur est bon pour causer, les coups de manche de plume sur le bord du bureau, le bruit du couteau dans une assiette, les mouvements d'un éventail. On connaît l'histoire d'Edison demandant du secours, dans un moment de détresse, en sifflant avec la vapeur de la locomotive de façon à reproduire, par les saccades du sifflet, les lettres de l'alphabet de Morse.

C'est par cette faculté si fine, acquise par l'habitude que les télégraphistes lisent les dépêches transmises par l'appareil Thomson. Cependant, comme il ne reste rien de la dépêche, il faut

aller lentement pour ne pas faire d'erreur. On fait souvent répéter pour ne pas faire de fausse lecture, et cela prend du temps. W. Thomson a lui-même reconnu ces inconvénients et modifié son appareil. Au lieu d'un miroir, c'est une aiguille creuse, qui est amenée à droite ou à gauche par l'électricité, et cette aiguille est remplie constamment par une encre électrisée au moyen d'une petite machine de Holty.

C'est ce qu'on appelle le *Siphon recorder*. Lorsque l'aiguille se déplace à droite ou à gauche, l'encre est projetée électriquement sur le papier qui se déroule devant elle. De cette façon, la dépêche reste écrite au bureau récepteur. On ne fait plus répéter, et on peut recevoir ainsi jusqu'à cinquante mots par minute.

Lorsque le câble n'est pas très long, et par suite lorsque la résistance à l'électricité n'est pas très forte, on fait écrire à l'aiguille elle-même, sans projection d'encre, les dépêches reçues. L'encre coule naturellement dans le tube et laisse une trace sur le papier.

Pour ceux qui ne sont pas initiés, les dépêches ainsi transmises ont l'aspect d'une chaîne de montagnes et d'une suite de vallons, dessinés de profil, sur un ruban de papier.

* * *

Revenons à l'électricité sous-marine.

Constantinople vient de faire l'essai d'un nouveau système de navigation électrique, dans le but de rendre le Bosphore infranchissable pour les navires de guerre européens.

C'est un petit navire, sorte de petit croiseur sous-marin, — long de huit mètres, large de quarante centimètres — qui nage entre deux eaux, n'ayant pour tout lest que quelques quintaux de matière explosible, se dirigeant de terre à la rencontre du navire qu'on veut détruire.

Comme on peut le supposer, le feu est mis au navire destructeur par une étincelle électrique envoyée du rivage. C'est le torpedo raffiné. Seulement on voulait pouvoir suivre les mouvements de cet engin nouveau afin d'être plus sûr du coup, afin de jouir davantage à la Néron, et l'on a réussi dans cette nouvelle

invention à se payer ce luxe de barbarie. On a planté sur le pont une baguette en fer très mince que l'on peut suivre à l'aide d'une lunette ; voilà pour le jour ; la nuit on y accroche une lampe, dont l'œil presque éteint est dirigé vers le rivage, de manière à ce que l'ennemi ne puisse apercevoir ses rayons. Définitivement, il y aura encore longtemps des jours de paix ou au moins de sécurité pour la monarchie des Osmanlis, grâce à l'électricité.

* * *

A toutes ces merveilles, qui font penser plus à la méchanceté du cœur de l'homme qu'à la supériorité de son intelligence, nous préférons bien davantage les luttes paisibles, et à tous les points de vue salutaires, de cette science généreuse qui ne veut pas autre chose que l'amélioration incessante de l'homme, qu'il soit à l'état de maladie ou à l'état de santé, je veux parler de l'hygiène.

Le docteur Motais, chef des travaux anatomiques de l'école d'Angers, vient de publier une étude au sujet d'une haute question d'hygiène pédagogique—dont nous avons déjà dit un mot—dont l'importance va toujours grandissant en proportion du développement et de la multiplication constante des établissements d'instruction à tous les degrés.

Il ressort de l'étude du docteur Motais, que sur 499 élèves affligés d'une vue défectueuse, il n'y a pas moins de 191 myopes. Cette infirmité alarmante pourrait être attribuée aux causes suivantes :

1^o A la disposition des caractères d'imprimerie trop développés en hauteur et pas assez en épaisseur et surtout en largeur.

2^o Au mauvais aménagement du mobilier scolaire dont l'élévation des tables n'est pas en rapport avec la taille des élèves ; c'est un lit de Procuste auquel on adopte l'élève au lieu d'être adopté à l'élève.

3^o A l'insuffisance de la lumière naturelle ou artificielle qui n'est pas distribuée convenablement.

4^o A la fausse direction de cette lumière.

Ajoutez à ces causes la variation de l'air, les courants d'air, les costumes gênant la circulation et la portant au cerveau plus par-

ticulièrement, la couleur blanche du papier, des murs de l'école, etc., et vous aurez une explication peut-être satisfaisante de la fréquence de cette infirmité déplorable appelée myopie, qui est le résultat de malformations de l'œil, amenant la convergence.

Au prochain congrès d'hygiène qui aura lieu en 1884 à La Haye (Pays-Bas), le prix de 2,000 francs, fondé par la *Society for the prevention of blindness*, de Londres, sera délivré au meilleur mémoire écrit en allemand, anglais, français ou italien. Nul doute que ce concours philanthropique donnera naissance à des travaux dont l'effet pratique sera la diminution de la cécité comme de toutes les maladies des yeux.

SÉVÉRIN LACHAPELLE, M.D.

St. Henri de Montréal, février 1883.

LE MARIAGE DE LAMOTHE-CADILLAC

Dans une communication adressée à un des collaborateurs de la *Revue Canadienne*, M. E. Rameau, le savant auteur, l'ami dévoué des Canadiens et des Acadiens, met en doute le mariage d'Antoine de Lamothe-Cadillac avec une demoiselle Guyon, de Québec.

“ Qui était, dit-il, cette Marie-Thérèse Guyon et où l'avait-elle épousée ? Voilà la question qui s'élève. On m'a assuré plusieurs fois, et l'article de M. Bédard le confirme, que Lamothe-Cadillac avait épousé à Québec une demoiselle Guyon, de la famille de Guyon (du Perche) ; mais, d'autre part, nous avons plusieurs lettres de M. de Menneval, gouverneur de l'Acadie, qui affirme très positivement qu'il a épousé la fille d'un habitant du pays et qu'il y possède une habitation.”

Dans mon écrit sur Lamothe-Cadillac, publié dans la livraison de novembre dernier, j'avais pris, au sujet de son mariage, mes renseignements dans le *Dictionnaire généalogique* de l'abbé Tanguay. Connaissant la scrupuleuse exactitude de M. Tanguay, aussi bien que celle de M. E. Rameau, j'ai pris le parti le plus sage pour arriver à la vérité, celui de référer au bureau des archives, à Québec, et voici l'extrait que j'en ai obtenu. *

“ Le vingt cinquième du mois de Juin de l'année mil six cent quatre vingt sept après les fiançailles et la publication de deux bans de mariage ayant obtenu dispences du troisième de Mon-

* Je dois à l'obligeance de M. Maheu, intelligent et zélé fonctionnaire de ce bureau, cet extrait de mariage.—T. P. B.

“sieur de Bernières Vicaire général de Monseigneur LEvesque
“de Québec Le premier a esté publié le 22 et le second le 24 du
“présent mois d’entre Antoine de Lamothe escuer Sgr. de Ca-
“dillac de la ville du Port Royal en Lacadie aagé environ de 26
“ans fils de M. Jean de la Mothe Sgr. du dict Lieu de Cadillac
“de Launay et Semontel Conseiller au parlement de Toloze et
“de dame Jeanne de Malenbaut ses père et mère d’une part et
“de Marie Thereze Guyon fille de deffunct Denis Guyon bour-
“geois de cette ville et Elizabeth Boucher ses père et mère
“d’autre part aagés environ de dix sept ans et ne sestant décou-
“vert aucun empeschement jay François Dupré Curé de cette
“paroisse les ays solemnellement mariés et donnée la bénédic-
“tion nupsiale en presences des temoins sousigné Les Srs. Bar-
“thelemi Desmarest, Michel Denys Guyon, Jacques Guyon,
“Denys Le Maistre Lesquels avec lepoux et lepouse ont signé.”

“ Nous savons aussi très positivement, ajoute M. Rameau, que
l’un des plus fameux capitaines de corsaires qu’il y eut alors en
Acadie, se nommait François Guyon. Par conséquent, Cadillac
aurait très bien pu épouser une Guyon à Port Royal aussi bien
qu’à Québec..... Voilà de grands motifs sinon de doutes, au
moins de controverse, et il serait très intéressant que l’on relatât
tout au long les actes que l’on dit avoir été trouvés à Québec.”

C’est à ce désir que je me suis rendu en publiant l’extrait ci-
dessus.

M. Rameau dit posséder beaucoup de documents sur Lamothe-
Cadillac, j’espère qu’il nous fera la faveur de les adresser à son
ami que je soupçonne être M. Benjamin Sulte, lequel ne man-
quera pas de les livrer à la publicité.

Il y aurait tout profit à connaître à fond ce personnage qui,
après tout, a joué un rôle important dans les colonies françaises,
et qui a toujours été jugé sévèrement.

T. P. BÉDARD.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS, par Benjamin Sulte. Ouvrage orné de portraits et de plans. Tome III. Montréal. Wilson & Cie., éditeurs, 89 rue Saint-Jacques. 1882.

Nous avons déjà rendu compte aux lecteurs de la *Revue Canadienne* des deux premiers volumes de cet important ouvrage. * Le tome troisième parle de ce que nous pourrions appeler l'époque de transition dans l'histoire du Canada (1646-1661). La colonie à peine fondée lutte encore contre les Iroquois qui la mettent plus d'une fois en danger. Elle ne reçoit que de faibles secours de la mère-patrie et l'œuvre de la colonisation ne fait que peu de progrès. Montréal semble prospérer plus que les autres villes de la Nouvelle-France, M. de Maisonneuve lui amène un renfort assez considérable de colons et l'on jette solidement les fondements de la future métropole du Canada. Grâce à sa position avancée, Montréal sert d'avant-poste contre les Iroquois et arrête plusieurs fois leurs hordes indisciplinées.

Nous allons suivre, en appréciant ce livre, la méthode que nous avons employée pour les deux autres volumes, nous contentant d'examiner les jugements de l'auteur. M. Sulte prend toujours fait et cause pour les habitants ; c'est une espèce de lit de Procuste auquel il ramène tout. Malheureusement ce point de vue fait de son livre un plaidoyer plutôt qu'une histoire. Le vrai historien ne doit pas avoir de parti pris. Les habitants ont pu avoir bien souvent raison, mais ils n'étaient point infailibles. Les Fran-

* Voir livraisons des mois d'août et de décembre 1882.

çais qui s'occupaient du Canada n'étaient pas uniquement des traiteurs ; ils étaient souvent animés des meilleures intentions et ils rendaient de grands services à la colonie. L'historien doit à tout le monde une égale justice.

Ce qu'il y a de plus grave dans ce troisième volume de M. Sulte, c'est le jugement qu'il porte au sujet des pères jésuites. En tout cela, M. Sulte va plus loin que les historiens qui l'ont précédé ; on pourrait même citer des écrivains protestants, comme M. Parkman, par exemple, qui se montrent moins hostiles à ces religieux. Mais M. Sulte ne paraît pas attacher une grande importance à la tradition historique. " L'Histoire du Canada, dit-il, * a été écrite par trois classes d'hommes : les Français, qui n'ont voulu y voir que les intérêts français ; les religieux, qui se sont extasiés sur les missions, et les laïques, effrayés par la menace des censures ecclésiastiques. Nous qui ne sommes ni Français de France, ni prêtre, et qui ne craignons pas les censures ecclésiastiques, nous écrivons la vérité. Avec les gens qui ne se gênent pas, dit un proverbe, il ne faut point se gêner : les jésuites ont joué leur rôle ici à notre détriment : ils n'ont pas de titre à l'impunité."

Voilà la profession de foi de M. Sulte ; elle est tellement singulière que nous la reproduisons textuellement de peur que le lecteur ne nous accuse d'exagération. Nous pouvons en conclure que, suivant M. Sulte, tous nos historiens, tels que Garneau, Ferland, Faillon, Rameau, etc., etc., étaient ou bien des Français, ne voulant quand même voir que les intérêts français, ou des religieux " qui se sont extasiés sur les missions," ou enfin des laïques " effrayés par la menace des censures ecclésiastiques."

Seul parmi tous ceux qui se sont occupés de l'histoire du Canada, M. Sulte n'appartient à aucune de ces trois catégories et il peut écrire la vérité. Pour que nous ne doutions pas de cette conclusion, M. Sulte ajoute ces paroles assez extraordinaires : " Nous qui ne sommes ni Français de France, ni prêtre, et qui ne craignons pas les censures ecclésiastiques, nous écrivons la vérité." Donc, toujours d'après M. Sulte, ni les Français de France, ni

* Vol. III, p. 138.

les prêtres, ni ceux qui craignent les censures ecclésiastiques n'ont écrit la vérité. Or comme tous les devanciers de M. Sulte se trouvent dans l'un de ces trois cas, suivant lui, ils ont tous blessé la vérité en écrivant l'histoire du Canada. Mais il y a plus. C'est parce que M. Sulte n'est pas "effrayé par la menace des censures ecclésiastiques" qu'il écrit la vérité. Donc, d'après l'opinion de notre auteur, l'Eglise ici s'oppose à ce que la lumière se fasse sur l'histoire du Canada et, parmi tous nos écrivains, il n'y a guère que M. Sulte qui ait le courage de braver ses foudres et d'écrire la vérité.

Voyons donc ce qu'ont fait ces malheureux jésuites qui sont la cause de cette boutade. M. Sulte les accuse, 1^o de s'être imposés au Canada et d'avoir été à charge à la compagnie des Habitants; 2^o d'avoir intrigué à Rome pour faire nommer évêque de Québec l'un de leurs membres; 3^o d'avoir négligé entièrement les habitants pour ne s'occuper que des sauvages; 4^o d'avoir essayé à convertir les Iroquois au détriment de la colonie.

Nous examinerons successivement ces quatre chefs d'accusation et nous verrons quelle preuve M. Sulte porte à l'appui de ses assertions.

D'abord, les jésuites se seraient imposés à la colonie et auraient été à charge à la compagnie des Habitants. Nous cherchons en vain la preuve de cet avancé. Au contraire, en feuilletant l'ouvrage de M. Sulte lui-même, nous trouvons à la page 18 du volume deuxième ces paroles: "Il paraîtrait que le nouveau vice-roi (le "duc de Ventadour) appuya vivement le projet déjà formé d'envoyer les jésuites au Canada seconder les récollets, et que ceux-ci, loin d'y mettre des entraves, insistèrent pour que la chose se fit." Donc les jésuites ont été envoyés dans la colonie; ils n'ont jamais songé à s'imposer au pays.

M. Sulte nous laisse sous l'impression que les jésuites ont empêché le retour des récollets? Le père Leclerq, récollet, cité par M. Sulte, * ne va aussi loin, il dit que lorsque les récollets essayaient d'obtenir leur retour, ils reçurent des lettres de recommandation "du révérend père provincial des jésuites et du révé-

* Tome III, pages 28 et seq.

“rend père Lallemand, supérieur de la maison professe qui était
“alors en France, supérieur des missions, celui-ci nous promet-
“tant toutes sortes de faveurs lorsqu’il serait au pays ; il voulut
“bien en écrire une lettre de protestation à notre révérend père
“provincial et à la province, si bien que nous ne désespérions
“pas encore de notre retour.”

Mais les jésuites ont reçu des secours de la compagnie des Habitants pour les missions et ces secours pesaient sur les habitants eux-mêmes. Cette accusation est de la plus insigne mauvaise foi. La compagnie des Cent-Associés s’était obligée de payer toutes les charges de la colonie, telles que traitements des gouverneurs et autres officiers et soutien des ecclésiastiques. Quand la compagnie des Habitants se fit céder le monopole de la traite en 1651, elle accepta de payer à la place de la compagnie des Cent-Associés les “dépenses ordinaires qu’elle faisait ci-devant pour l’entretien et appointements des *ecclésiastiques*, gouverneur, lieutenants, capitaines, soldats et garnisons dans les forts et habitations du dit pays.” * Les habitants acceptèrent toutes ces obligations en échange du monopole de la traite.

Dans une note à la page 150 de son troisième volume, M. Sulte dit : “En 1651, les jésuites avaient fait demander à Rome de nommer évêque l’un d’entre eux.” Voyons un peu. A la page 31 du même volume, M. Sulte reproduit une lettre par laquelle la compagnie des Cent-Associés prie le général des jésuites à Rome de consentir à ce que l’un des membres de la compagnie de Jésus soit nommé évêque de la Nouvelle-France. Les jésuites ne paraissent pas en ceci, la requête est faite au nom des Cent-Associés. Il est vrai que la lettre dit que quand la demande de ces derniers a été proposée au conseil des choses ecclésiastiques, le père Paulin, confesseur du roi, s’y trouvait, mais l’initiative vint entièrement de la compagnie des Cent-Associés. Il faudrait supposer toutes sortes de choses pour y voir des intrigues de la part des jésuites, et ce n’est pas avec des suppositions qu’on écrit l’histoire. Du reste, en parlant du choix de l’évêque, M. Sulte dit, à la page 150 du même volume : “La reine-mère, Anne

* Voir tome II, pp. 29 et 136 de l’ouvrage de M. Sulte.

“ d’Autriche fut d’avis que, pour remplir cette place, on choisit
 “ l’un des anciens missionnaires, et jeta même, dit-on, les yeux
 “ sur le père Paul le Jeune, qui avait gouverné la mission pen-
 “ dant plusieurs années et qui était alors à Paris fort occupé de
 “ la direction des âmes, et dans une grande estime de sainteté et
 “ de prudence ; mais les jésuites représentèrent que leur institut
 “ ne leur permettait pas d’accepter cette dignité, et lui propo-
 “ sèrent l’abbé de Montigny, qui fut agréé.” M. Sulte ajoute en
 note que, craignant d’être mal accueillis, les jésuites préférèrent
 s’effacer, mais c’est encore une supposition entièrement gratuite
 que M. Sulte ne prend nullement la peine de prouver. Les jé-
 suites ont refusé trop de dignités dans l’Eglise pour qu’on puisse
 les accuser sans preuve, d’avoir ambitionné un évêché comme celui
 de Québec au dix-septième siècle. Du reste, l’institut des jésuites
 leur défend absolument d’accepter de semblables dignités.

Mais l’accusation sur laquelle M. Sulte semble surtout insister,
 c’est que les jésuites négligèrent les habitants pour ne s’occuper
 que des sauvages. Ainsi à la page 67 du troisième volume, après
 avoir cité une lettre de la Vénérable Mère de l’Incarnation, il
 ajoute : “ Ceci est daté de 1652. Il n’y avait pas encore un seul
 “ garçon français instruit par les jésuites.” Nous continuons à
 réfuter M. Sulte par lui-même ; puisqu’il semble récuser tous les
 historiens en bloc, c’est le plus sûr moyen. Donc si le lecteur
 veut bien ouvrir le deuxième volume de l’*Histoire des Canadiens-
 Français*, il pourra lire à la page 86 ces paroles. M. Sulte parle
 de l’année 1635. “ Déjà les pères Lallemand et de Quen (jésuites)
 “ avaient commencé une école pour les fils des Français.” Et après
 avoir dit que quelques Hurons furent instruits au collège des jé-
 suites, fondé en 1635, l’auteur ajoute : “ Les sauvages n’y res-
 “ tèrent pas longtemps attachés ; car en instruction religieuse et
 “ profane, comme en agriculture, nous n’avons jamais pu rien
 “ gagner sur leur esprit ; mais les enfants des familles françaises
 “ trouvèrent dans le collège des jésuites l’éducation qui a fait
 “ d’une notable partie des anciens Canadiens, des hommes aptes
 “ à remplir tant et de si belles carrières qu’on s’en étonne aujour-
 “ d’hui.” M. Sulte se fait aussi cette question qui serait absurde
 si vraiment, en 1652, les jésuites n’avaient pas encore instruit un

seul garçon français. " Est-ce au collège des jésuites que fut représentée en 1640 une tragi-comédie, sous la direction de Martial Piraube, notaire à Québec et secrétaire du gouverneur? " Or cette tragi-comédie fut représentée en français.

M. Sulte accuse aussi les jésuites d'avoir essayé, au détriment de la colonie de convertir les Iroquois, quand ces derniers affectaient d'une manière hypocrite de vouloir embrasser la foi. Il déplore " l'aveuglement des jésuites qui, sans se préoccuper du sort des habitants, couraient au martyre comme des soldats lancés à la gueule des canons." Nous croyons que les jésuites pourraient très bien plaider coupables à cette accusation. M. Sulte prétend que la mission iroquoise a fait du tort à la colonie ; il ne le démontre pas. Bien plus, il sera obligé de constater plus loin que les pères jésuites, établis chez les Iroquois, ont plus d'une fois rendu des services inappréciables à la Nouvelle-France, tellement que les Anglais ont toujours cherché à les faire expulser des cantons.

L'espace nous manque pour faire une réfutation complète et raisonnée des accusations que M. Sulte porte contre les jésuites ; ne pouvant faire mieux, nous avons préféré analyser sa preuve et le lecteur tirera lui-même ses conclusions. Nous regrettons infiniment que M. Sulte ait cru devoir faire ces assertions que rien, même son point de vue de l'intérêt des habitants, ne justifie.

Sans cette boutade qui nous semble irréfléchie, l'histoire de M. Sulte serait l'un des meilleurs ouvrages qu'on ait écrit sur l'histoire du Canada. Rien dans les antécédents de l'auteur ne faisait prévoir cet esprit frondeur qu'il montre aujourd'hui. Serait-ce une influence nouvelle et inavouée ? Mais, à moins qu'il ne change sa manière de voir, il n'est pas difficile de prévoir le sort de son livre. Les imitateurs de Paul Bert n'ont jamais rencontré de sympathies chez notre population.

En résumé, M. Sulte accuse, mais il ne prouve pas. Celui qui veut innover dans l'histoire, qui veut la présenter sous un nouveau point de vue, doit donner à chaque pas les preuves péremptoires qui justifient ses jugements. Or M. Sulte ne le fait

pas ; il ne produit sur le sujet aucun document nouveau de quelque importance. Ce n'est donc pas là de l'histoire. *

Il y a d'excellents chapitres dans ce troisième volume de M. Sulte. Il défend victorieusement notre pauvre hiver qu'on a tant calomnié. Il fait une peinture saisissante des mœurs des anciens Canadiens, il nous parle de leurs plaisirs et de leurs peines, de leur courage et de leurs sacrifices. Son chapitre sur la Saint-Jean-Baptiste est surtout d'un grand intérêt. Nous voudrions faire ici de nombreuses citations, mais nous avons été trop long. Nous regrettons que notre tâche de critique nous ait imposé le devoir de faire des réserves aussi graves, mais la vérité avant tout ! Du reste, nous prenons la défense de notre histoire et M. Sulte lui-même ne saurait nous en blâmer.

P. B. MIGNAULT.

* M. Sulte voudrait-il nous dire à quel ouvrage il a emprunté cette citation de Bossuet qu'il rapporte à la page 137 du volume troisième ?

UNE ÉTRANGÈRE.

(Suite.)

XVII

Lucia obéit, tout en se demandant ce que pourrait faire Sa Seigneurie si elle avait la hardiesse de ne pas se rendre à ses ordres ; et ce n'était pas qu'elle parût incapable de résistance. Lorsque, quelques minutes plus tard, la jeune fille se tenait penchée à la fenêtre de sa chambre, ses joues étaient brûlantes et ses mains tremblaient.

— Je crois que j'ai été bien maladroite, se dit-elle ; j'en suis même sûre... mais... mais ce sera comme une sorte d'apprentissage. J'étais si pressée de commencer l'essai de mon courage, que je n'ai pas suffisamment pesé mes mots. Il aurait mieux valu attendre le moment où les bonnes raisons ne m'auraient pas manqué. Je n'en avais pas encore assez, et j'ai été plus agressive qu'il ne convenait. Octavia n'est jamais agressive. Je me demande si je n'ai pas été impertinente ; il me semble que j'avais un peu envie de l'être. Il faut que j'apprenne à me posséder, à demeurer de sang-froid et à n'être que franche.

Elle se mit alors à regarder un moment par la fenêtre.

— Ma bravoure n'a pas été si grande, se dit-elle un peu à contre-cœur. Je ne lui ai pas dit que M. Burmistone était là. Je n'aurais jamais osé. Après tout, j'ai bien peur d'être lâche ; ceci en a l'air, assurément.

XVIII

— Lady Théobald va y mettre un terme. — Telle fut la remarque générale.— Rien de semblable n'aura, certainement, plus lieu.

Voilà ce qu'on disait le soir de la première réunion dans le jardin de miss Belinda, en même temps qu'on y prédisait le prochain départ de M. Francis Barold.

Mais l'événement ne confirma pas ces deux prophéties. M. Barold ne retourna pas à Londres; et, chose étrange à dire, on vit nombre de fois Lucia jouer au croquet avec miss Octavia Bassett, et l'on apprit qu'elle passait des soirées entières avec elle.

Peut-être était-ce le résultat d'une invitation faite par miss Belinda à Sa Seigneurie, qui avait amené ces rencontres extraordinaires.

Miss Belinda avait fait, en effet, une visite particulière à Sa Seigneurie, afin de bien lui expliquer sa situation.

— Je suis si horriblement timide à propos de toutes choses, dit-elle, en versant presque des larmes, et je crains si fort de m'en rapporter à moi-même, que je sens, en vérité, que cela est une rude épreuve. Cette chère enfant a un cœur si tendre! je vous assure, chère lady Théobald, qu'elle a le cœur tendre, qu'elle est innocente et incapable de mal faire. Oui, je dis bien, si innocente qu'il semble cruel de la juger avec sévérité. Si elle avait eu l'avantage d'avoir été aussi bien élevée que la chère Lucia, je suis convaincue que sa conduite aurait été des plus exemplaires. Elle s'aperçoit bien elle-même qu'elle a des défauts; je vous assure qu'elle en a conscience. Hier soir, ne m'a-t-elle pas justement dit, de cette façon qui lui est particulière, après qu'elle était demeurée assise en paraissant réfléchir profondément quelques minutes, ne m'a-t-elle point dit: "Je ne serais pas étonnée que l'on me trouvât beaucoup mieux si je ressemblais davantage à Lucia Gaston." Vous voyez quel tour ont pris ses idées; elle admire tant Lucia!

— Hier soir à dîner, dit lady Théobald gravement, Lucia m'a dit que, pour son compte, elle admirait beaucoup votre nièce.

Miss Belinda rougit, et sa figure s'éclaira visiblement.

— Vraiment, l'a-t-elle dit? s'écria-t-elle. Oh! combien Octavia sera heureuse de le savoir. Elle l'a dit vraiment?

Mais, avertie par une certaine froideur dans la contenance de Sa Seigneurie et dans l'absence de toute réponse, elle modéra l'expression de son contentement. Elle se mit à faire presque des excuses de sa hardiesse.

— Cette jeunesse est moins portée que nous à la sévérité, et la gentillesse d'Octavia...

— Je pense, interrompit lady Théobald, que Lucia a été élevée à comprendre que le corps est chose corruptible et destinée à périr et que la seule beauté n'est pas d'un grand prix.

Miss Belinda soupira de nouveau.

— Cela est bien vrai, s'empressa-t-elle de répéter avec humilité, absolument vrai.

— Il faut espérer que le séjour d'Octavia à Slowbridge sera de quelque profit pour elle, dit lady Théobald de son air le plus sentencieux. L'atmosphère en est toute différente de celle qui l'a environnée pendant la première période de son existence.

— Je ne doute pas qu'il ne lui soit très profitable, répondit vivement miss Belinda. La société habituelle de jeunes personnes bien élevées et de bonnes manières ne saurait que lui être très utile. Une compagne comme Lucia, si vous vouliez bien permettre qu'elle vînt de temps en temps passer quelques soirées chez nous, ne pourrait que lui faire faire de grands progrès et modifier heureusement ses façons d'être. M. Francis Barold me semble être... Oui, il est, je pense, de cet avis; je me le suis, du moins, imaginé d'après quelques mots qu'il a laissé tomber.

— Francis Barold? répéta lady Théobald, et qu'a pu dire Francis Barold?

— C'était, en vérité, peu de chose, reprit avec hésitation miss Belinda, mais..... mais je n'ai pu m'empêcher de voir qu'il se livrait involontairement à des comparaisons. Octavia était en train d'enseigner à M. Poppleton à jouer au croquet; elle était tant soit peu excitée par le jeu, peut-être trop libre de manières,

mais de la façon la plus innocente, tout à fait innocente, sans la moindre intention, comme il est d'usage chez les jeunes filles, et j'ai vu M. Barold jeter, tout en la regardant, les yeux sur Lucia, qui était près de là, et lorsque je lui ai dit : " Vous songez, sans doute, au contraste qui existe entre elles ? " il m'a répondu : " Oui, elles diffèrent grandement, cela est vrai. " Et j'ai dû, à coup sûr, reconnaître que ce n'était pas ma pauvre Octavia qui avait l'avantage. Elle le sent elle-même parfaitement, j'en suis sûre ; elle m'a choquée, l'autre jour, au delà de toute expression, en me disant qu'elle avait demandé à M. Francis Barold s'il ne pensait pas qu'elle fût coquette, et qu'elle était sûre qu'il la trouvait telle. Pauvre enfant ! elle ne se doute évidemment pas de l'effrayante portée de telles paroles.

— Un homme comme Francis Barold en comprend parfaitement la portée, dit lady Théobald. Il est déplorable que votre nièce ne puisse être amenée à envisager ce que sera sa situation dans le monde si elle se fait une pareille réputation. Les hommes, aux jours où nous vivons, sont timorés et redoutent beaucoup de telles dispositions.

— Cette effrayante conclusion épouvanta tellement la pauvre miss Belinda par sa solennité, qu'elle ne put s'empêcher d'en faire part à Octavia, tout en regrettant que cela ne produisît pas l'effet qu'elle en espérait.

— Ce serait tant mieux, répliqua sa nièce, si les hommes pouvaient devenir plus timorés qu'ils ne le sont actuellement ; je n'y fais nul obstacle ; on en a toujours une douzaine qui papillonnent autour de vous, qui ne font que vous ennuyer, qui ne cessent de vous inviter à danser quand ils ne savent pas danser du tout, mais seulement déchirer vos robes et vous marcher sur les pieds. S'ils pouvaient devenir timorés, ce serait tout bénéfique.

Pour miss Belinda, qui certainement n'avait pas souvenance d'avoir jamais vu personne du sexe fort papillonner autour d'elle, c'était chose pénible à entendre.

— Ma chère... ma chère, ne parlez point ainsi, il semblerait vraiment que cela vous fût arrivé.

Octavia, se retournant vers elle, se prit à regarder sa tante toute

rougissante. Elle ne se permit d'abord aucune remarque, mais une pensée singulière se fit peu à peu jour dans son esprit.

— Chère tante Belinda, finit-elle par dire, est-ce que jamais personne..... personne ?...

— Oh ! non, ma chère. Non, non ! je vous en donne ma parole, s'écria miss Belinda avec un frémissement impossible à décrire. Ah ! Dieu ! non, de pareilles... de pareilles choses arrivent rarement, très rarement à Slowbridge et, en outre, il m'aurait été impossible de l'imaginer. Jamais, en vérité, je ne l'aurais supporté.

Elle était si décontenancée, sa réserve et sa modestie étaient si offensée à cette seule pensée, qu'elle fut au moins une demi-heure sans pouvoir reprendre possession d'elle-même. Octavia, comprenant que c'était là un sujet sur lequel il n'était pas prudent d'insister, n'ajouta que ce seul mot de commentaire :

— Bonté divine !

XIX

A son grand étonnement, Lucia vit qu'il lui était accordé des libertés nouvelles. Elle avait la permission de passer fréquemment l'après-midi avec Octavia ; et, en plusieurs occasions, cette dernière et miss Bassett furent engagées à prendre le thé à Oldclough, Francis Barold étant le seul étranger invité avec elles.

— Je ne comprends pas ce que cela peut signifier, et il me semble cependant que cela doit signifier quelque chose, dit Lucia à Octavia. En tout cas, c'est fort agréable. On ne m'avait jamais permis auparavant pareille intimité avec personne.

— Peut-être, suggéra judicieusement Octavia, lady Théobald se figure-t-elle qu'en me voyant souvent, vous en aurez bientôt assez de moi, et que je puis, du moins, de cette façon, vous être utile.

— Plus je vous vois, dit Lucia avec un petit air sérieux, plus je vous aime et plus je vous comprends. Vous n'êtes pas du tout ce que je vous avais cru d'abord, chère Octavia.

— Je ne sache pas qu'il y ait beaucoup de difficulté à me comprendre.

— Beaucoup, au contraire ; vous êtes souvent une énigme pour moi. Vous paraissez si franche, et cependant on vous connaît très peu. Par exemple, continua Lucia, qui croirait que vous avez une nature si affectueuse ?

— Suis-je donc si affectueuse ?

— Oui, répondit Lucia, je suis sûre que vous êtes très affectueuse. Je l'ai découvert peu à peu ; vous souffririez tout pour quelqu'un que vous aimeriez.

Octavia se prit à réfléchir.

— Oui, dit-elle à la fin, c'est vrai.

— Vous aimez beaucoup miss Bassett, continua Lucia, comme si elle tenait Octavia à la barre de son tribunal. Vous aimez beaucoup votre père, et je suis certaine qu'il y a d'autres personnes encore que vous aimez extrêmement..... *extrêmement*.

Octavia réfléchit un moment.

— Oui, il y en a, mais ici personne ne se soucierait d'elles, de sorte que je ne veux pas en entretenir des indifférents. Vous aussi vous ne voudriez pas occuper les autres des gens que vous aimez.

— C'est *vous* qui ne le voudriez pas, repartit Lucia, vous êtes, dans un certain sens, assez semblable à Francis Barold, mais, dans un autre sens, vous êtes bien différente. Francis Barold ne veut jamais laisser voir son émotion, et il est si préoccupé de se retrancher comme derrière un mur, qu'on est tenté de penser qu'il se tient toujours sur ses gardes. Il semble craindre incessamment quelque indiscretion. Pour vous, on n'en saurait dire autant ; aussi personne ne vous soupçonne. Je ne vous avais pas jusqu'à présent soupçonnée.

— Et de quoi me soupçonnez-vous maintenant ?

— Je vous soupçonne d'être une personne dans la tête de laquelle il se passe beaucoup de choses, répondit affectueusement Lucia, et, en outre, d'être une personne remarquablement intelligente et très bonne.

Octavia se tut pendant quelques instants.

— Je pense, dit-elle, en rompant ce silence, que vous découvrirez bientôt que c'est là une grande erreur.

— Non, jamais, répliqua Lucia rayonnante d'enthousiasme, et je sens que j'aurai beaucoup à apprendre de vous.

Cette idée parut si extraordinaire à Octavia, qu'elle en fut embarrassée et qu'elle en devint toute rouge.

— C'est moi, dit-elle, qui aurais, je crois, beaucoup à apprendre ; je passe ma vie à faire des choses qui effrayent ma tante Belinda, et vous savez ce que les autres pensent de moi.

— Octavia, répondit Lucia avec une charmante naïveté, supposez que nous essayions de nous aider l'une l'autre. Si vous voulez me dire par où je pêche, je m'efforcerai d'avoir le courage d'en faire autant avec vous : ce sera d'un bon régime pour moi. Ce qui me manque le plus, c'est le courage et la franchise, et je suis sûre qu'il me faudra de grands efforts pour me décider à vous signaler vos... vos erreurs.

Octavia la regarda avec une admiration mêlée de respect.

— Voilà, dit-elle, une magnifique idée.

— Êtes-vous bien sûre, murmura Lucia, êtes-vous bien sûre que vous ne m'en voudrez pas des choses que j'aurai à vous dire ; elles sont bien insignifiantes en elles-mêmes et à peine dignes qu'on en parle.

— Dites-m'en une à l'instant même, dit Octavia.

— Oh ! non, s'écria Lucia, pas tout de suite, je vous en prie.

— Grand Dieu ! ce sont donc des vérités bien dures à entendre. Pourquoi reculez-vous ainsi ; elles ne deviendront pas moins désagréables demain, et c'est mal commencer que de vous refuser à m'en dire une seule à présent. Avez-vous peur ? Ce n'est pas bon signe pour vous de vous effrayer pour si peu de chose.

Lucia comprit qu'elle avait tort et s'efforça de reprendre contenance.

— Non, dit-elle, il n'en est rien ; cela m'arrive toujours ainsi. Je me dis continuellement que je vais être courageuse et franche et, à la première épreuve, je me sens faiblir. Je vous dirai, cependant, quelque chose.

Ici, elle s'arrêta court et regarda Octavia, comme si elle se sentait coupable.

— C'est une chose, il me semble qu'à votre place, je voudrais faire, balbutia Lucia ; une chose d'ailleurs bien insignifiante.

— Allez donc, reprit Octavia avec quelque inquiétude.

La respiration de Lucia était comme suspendue, elle respira enfin et continua timidement en rougissant de son audace.

— Si j'étais à votre place, je pense que, peut-être...., oui, peut-être bien que...., je ne porterais pas mes cheveux.... aussi bas que vous le faites sur le front.

Octavia quitta brusquement sa chaise et courut à la glace qui était sur la cheminée. Elle y regarda l'image de sa jolie figure étonnée et portant la main aux petites mèches soyeuses et blondes qui bordaient ses sourcils, elle se retourna vivement du côté de Lucia.

— Est-ce que cela ne me va pas bien ? demanda-t-elle avec quelque animation.

— Oh ! si, très bien, répondit Lucia.

Grande surprise d'Octavia.

— Alors, pourquoi ne voulez-vous pas que je les garde ? Que voulez-vous dire ?

Lucia sentit que sa position devenait très délicate ; elle se mit à joindre les mains et tâcha de reprendre courage, mais elle était plus rougissante que jamais.

— Cela vous fera l'effet d'être un peu puéril si je vous le dis, répliqua-t-elle ; mais je crois que j'aurais tort de ne pas vous le dire. Ces mèches de cheveux, comme vous les portez, semblent être ce qui caractérise le plus tous les affreux portraits d'actrice. J'en ai vu à l'étalage des boutiques, lorsque j'ai été à Harriford avec ma grand'mère. C'étaient de si vilaines femmes, quelques-unes du moins, et si peu vêtues, que je n'ai pu m'empêcher de penser que je n'aimerais pas à leur ressembler en quoi que ce soit et.....

— Est-ce que cela fait que je leur ressemble ?

— Oh ! très peu, répondit Lucia, très peu vraiment, cependant...

— Cependant, après tout, c'est la même chose.

— Oh ! oui, mais si peu, répondit Lucia, si peu... que ce n'est peut-être pas une raison...

Octavia se regarda de nouveau dans la glace.

FRANCIS BURNETT.

(A continuer)

REVUE POLITIQUE

Le parlement fédéral, ouvert à Ottawa le 7 février, a légèrement détourné les esprits de la scène politique de Québec. Mais cette distraction n'a pas duré. Pour nous, Canadiens-Français, la législature de Québec a des attraits contre lesquels les trois ou quatre cents législateurs qui règlent nos destinées fédérales essaieraient en vain de lutter.

On ne discutait cependant, à Québec, que des questions d'un intérêt bien ordinaire. Mais la disparition de quelques-uns des personnages qui avaient joué les rôles principaux dans les sessions précédentes, l'apparition inopinée d'un nouveau ministère dans des circonstances particulières, et le mécontentement connu d'une partie des conservateurs faisaient penser qu'il pouvait surgir, dans le cours de la session actuelle, quelques incidents inattendus.

Plusieurs députés dont l'attitude future se posait comme une énigme avant l'ouverture des chambres se sont montrés, dès le premier vote, partisans fermes du ministère. Seul M. Beaubien, député d'Hochelaga, a conservé la réserve et la liberté de mouvements dont il avait fait preuve antérieurement. Il a été suivi, quelquefois, par cinq ou six députés conservateurs qui avaient désapprouvé la vente du chemin du Nord.

La majorité ministérielle s'est ainsi tenue, presque constamment, entre trente et quarante voix, dans une chambre composée de soixante et cinq membres.

Les commencements des débats, cependant, ont donné lieu de croire qu'il ne régnait pas une harmonie parfaite dans les rangs ministériels. Le gouvernement dû, en face d'une résistance inattendue, modifier considérablement plusieurs de ses projets de loi. Il ne contrôlait pas parfaitement sa majorité — c'était évident.

Dans le but de forcer les municipalités à contribuer davantage

à certaines dépenses dont le fardeau assez lourd tombe tout entier sur le gouvernement, le ministère proposa que l'entretien des prisonniers fût dorénavant à la charge des villes et des paroisses dans lesquelles les prisonniers seront appréhendés. La pension devait être de vingt-cinq centins. Plusieurs députés de la droite s'étant montrés hostiles à une taxe aussi forte, le gouvernement retira son projet de loi et lui fit subir les principales modifications demandées. Il réduisit de dix centins la pension demandée, et il restreignit l'application de la loi à divers genres de délits.

La discussion du budget a occupé les députés assez longtemps. L'état financier de la province — état grave quoique non désespéré — a été considéré sur toutes ses faces. Mais on a eu de nouveau la preuve que les longues discussions ne sont pas celles qui produisent le plus de résultats ; on n'est arrivé à rien de pratique. L'espoir de nos gouvernants repose tout entière, j'oserais dire, dans l'augmentation du subside fédéral. Or, il sera difficile de décider le gouvernement central à une démarche aussi importante.

Faute de mieux, on a diminué quelques items de la dépense probable ; on a retranché certains octrois d'argent et on en a établi d'autres. Le chiffre de la dépense contrôlable sera à peu près le même qu'auparavant.

Les personnes qui ont des droits à faire valoir contre le gouvernement provincial pourront recourir, maintenant, aux tribunaux ; mais il leur faudra, préalablement, la permission du lieutenant-gouverneur en conseil.

* * *

Le discours du trône, à Ottawa, annonce des projets de loi sur la question des licences pour la vente des boissons, et sur celle du travail dans les manufactures.

Le conseil privé d'Angleterre, dans une cause qui lui a été soumise, a enlevé aux gouvernements provinciaux le droit de régler la vente des boissons — droit qu'ils ont exercé depuis la confédération. Il leur a laissé, cependant, le droit d'en tirer un revenu pour les fins provinciales et municipales. On attend avec anxiété la mesure promise.

Au sénat, les membres français ont de nouveau protesté contre la persistance du gouvernement à ne pas leur donner un ministre de leur race dans la chambre haute. Cette année, M. Blanchet ayant été remplacé à la présidence de la chambre basse par M. Kirpatrick, l'élément français devait avoir, selon la coutume, la

présidence du sénat. Mais M. MacPherson continue d'occuper ce poste éminent. Pour comble, l'adresse n'a pas été proposée en français, cette année, à la chambre des communes.

Le premier mois d'une session à Ottawa est généralement consacré aux dispositions préliminaires. Les comités se forment, les projets de loi s'élaborent et s'impriment, puis le travail véritable commence. A la fin de février, les chambres ont été fortement distraites par les élections d'Ontario. Les sièges de nos législateurs sont même restés presque tous vides pendant une semaine, tant la bataille était acharnée et tant elle exerçait d'attraction.

Le résultat n'a pas été favorable au ministère Mowatt, libéral. Sa majorité a été tellement diminuée que l'on considère comme douteux son maintien au pouvoir. Selon les torys, le ministère n'a que six voix de majorité; selon les grits, il peut compter sur dix ou douze voix.

L'épreuve électorale devra probablement recommencer bientôt. Les partis étant ainsi divisés, aucun ministère ne peut gouverner.

Le comté de Russell a élu un Canadien-Français, M. Robillard. Un autre député de notre race, impossible à reconnaître sous son nom anglifié, M. White (Leblanc), a été victorieux dans le comté d'Essex situé à l'extrémité occidentale de l'Ontario. M. Evanturel n'a été battu que par quelques voix dans Prescott.

C'est ainsi que la race française conquiert peu à peu ses positions dans le nord de l'Amérique. Les dépêches nous ont annoncé dernièrement qu'un Acadien, monsieur Leblanc, a été appelé à former partie du ministère de la Nouvelle-Ecosse. M. Landry est ministre de la couronne au Nouveau-Brunswick depuis plusieurs années.

* * *

L'agitation irlandaise semble faire trêve en présence du drame judiciaire qui déroule ses péripéties à Dublin. Tout indique que la police anglaise a mis la main sur les meurtriers de lord Cavendish. Les accusés, amenés pour la première fois devant la justice, ont nié avec mépris et tourné en ridicule l'accusation. Leur contenance était un défi plutôt qu'autre chose. Mais la bravade a fait place à la surprise et à la crainte lorsque le charretier jusque là introuvable qui avait conduit les assassins à Phoenix Park s'est présenté comme témoin à charge. Ce n'était qu'une première surprise, cependant. L'apparition du conseiller de ville Carey, dans la boîte des témoins, a été un véritable coup de théâ-

tre. Il se dénonça lui-même comme ayant participé au meurtre et comme faisant partie d'une association criminelle secrète. Il identifia ses complices.

La sensation fut grande dans le monde irlandais à la lecture de ce témoignage. Carey est traité de traître, de menteur et de parjure. La presse anglaise ajoute foi à ses dires.

La police anglaise n'a pu cependant, malgré ces révélations, mettre la main sur le chef de cette association occulte, désigné par Carey comme le No 1. C'est de cet homme qu'était venu l'ordre d'assassiner lord Cavendish et son secrétaire.

* * *

La France traverse une période de véritable anarchie gouvernementale. Dans l'espace d'un mois et demi, elle a eu trois ministères différents. Et le dernier venu, celui qui a pour chef M. Jules Ferry, ne paraît pas destiné à vivre longtemps.

Le sénat s'est trouvé en conflit avec la chambre des députés sur la mesure relative à l'expulsion des princes. Sans vouloir aller aussi loin que la chambre basse, la majorité du sénat — majorité républicaine — voulait cependant faire quelque chose qui montrât sa tendance à fouler au pied les grands principes de la liberté et de l'égalité, quand il s'agit des membres des anciennes familles royales. Il vota la proposition Waddington, d'après laquelle les princes qui feront acte de prétendant seront bannis de France après procès en cour d'assise ou devant le sénat.

Cette modification ne fut pas goûtée par la chambre. Le ministre Fallières donna sa démission. Un député, M. Barbey, proposa un amendement plaçant les princes en dehors de la loi commune et donnant au gouvernement le droit de disposer de leur liberté. Mais le sénat ne voulut pas y concourir.

Pendant que la France discute et vote des lois arbitraires, elle néglige ses relations et ses intérêts extérieurs. L'Angleterre en profite pour asseoir définitivement sa prépondérance en Egypte. Le ministère changeant si fréquemment, la politique étrangère n'a pas de suite.

* * *

La grande personnalité de M. de Bismark est l'obstacle qui s'oppose à une entente acceptable entre le Vatican et la cour allemande. Le vieil empereur Guillaume est, paraît-il, bien disposé. Il est intervenu lui-même dans les négociations et une cor-

respondance a été échangée directement entre lui et Léon XIII. Cependant les difficultés ne sont pas encore aplanies, malgré les vues conciliantes et les concessions de la cour pontificale.

Les négociations semblables entre le pape et le czar paraissent suspendues. L'empereur des Russies jouit, depuis quelque temps, d'une tranquillité peu ordinaire dans ce pays du nihilisme. On annonce son couronnement pour le mois de mai prochain ; mais les chefs nihilistes, réfugiés en Amérique, disent que ce couronnement n'aura pas lieu.

GUSTAVE LAMOTHE.

NOTES LITTÉRAIRES

1883

2 février — Salle Victoria (Québec) — Seconde conférence par le Rév. P. Hamon, S.J, sur les îles de St Pierre et Miquelon. La première conférence sur le même sujet avait été donnée le 12 janvier.

6 février — Institut Canadien (Québec) — Elections des officiers pour l'année courante.

Président-Honoraire.—L. H. Fiset.

Président-Actif. — H. J. J. B. Chouinard.

Vice Président. — Adj. Turcotte, Alph. Pouliot.

Trésorier — L. P. Sirois.

Assistant-Trésorier. — J. E. Bardy.

Secrétaire-Archiviste. — E. Myrand.

Assistant-Secrétaires-Archivistes. — Thomas Chapais, Victor Lemieux.

Secrétaire-Correspondant.— J. Frémont,

Assistant-Secrétaire-Correspondant.— L. P. Pelletier. J. E. Prince.

Bibliothécaire.— Dr A. Vallée.

Curateur de Musée.— Dr J. A. Venner.

Bureau de Direction.— Le Président Actif, les Vices-Présidents, le Trésorier, le Secrétaire-Archiviste, le Secrétaire-Correspondant, le Bibliothécaire, le Curateur du Musée, Révérend C. Légaré, M. le curé de Québec, Rév. M. Bégin, Hon. Flynn, Hon. Rémillard, Hon. Garneau, Hon. Blanchet, MM. D. J. Montambault, T. LeDroit, F. E. Hamel, Chs. Joncas, S. Lesage, Jules Tessier, Victor Bélanger, P. J. Jolicœur, Thomas Chapais.

7 février — Cercle catholique (Québec) — Conférence par M. J. C. Chapais, sur la Sylviculture.

11 février — Union catholique (Montréal) — Conférence par M. P. B. Mignault, sur l'Empereur Frédéric II et la Papauté.

13 février. — Institut Canadien Français (Ottawa) — M. B. Sulte traite d'une certaine période de l'histoire du Canada.

14 février. — Catholic Club (Montréal) — Conférence par le Rév. P. Ryan, S.J. — Sujet : " On poetry ".

14 février. — Halle Montcalm (Québec) — Conférence par M. A. Michel. Sujet : La puissance mécanique des moteurs.

18 février. — Union Catholique (Montréal) — Conférence par le rév. P. Hamon, S.J. Sujet : Les Conférences de la St-Vincent de Paul ; historique, but, etc.

18 février. — Institut Canadien (Lévis) — Conférence par M. J. P. Tardivel : Sujet : Trois mois aux États-Unis.

- 19 février. — Hôtel-de-Ville (Trois-Rivières) — Conférence par le Rév. P. Poiche, S.J. Sujet : *La France*.
- 20 février. — Institut Canadien (Québec) — Conférence par l'abbé P. N. Bruchesi. Sujet : *Léon XIII et la Papauté*.
- 21 février. — Cercle Catholique (Québec) — Conférence par M. A. Michel sur la philosophie païenne.
- 22 février. — Université Laval (Québec) — Première conférence de l'hon. juge A. B. Routhier, sur la société domestique. Sujet : *Le mariage*.
- 22 février. — *L'Étendard* (Montréal) publie un article de critique littéraire signé Léon Lefranc, sur les conférenciers de Québec. Sujet de l'article : A. B. Routhier. Fin du dit article dans *l'Étendard* du 28 février.
- 23 février. — Institut St-Louis (Québec) — Conférence par M. Damase Bélanger. Sujet : *Les jésuites au Canada*.
- 25 février. — Union Catholique (Montréal) — Causerie par M. le Sénateur Trudel. Sujet : *Une visite à Goritz*.
- 26 février. — Société historique (Ottawa) — Un comité est nommé pour rédiger la constitution de la société — Membres du comité, MM. B. Sulte, l'abbé Tanguay, A. D. DeCelles, Pascal Poirier, Dr. Thorburn, M. McCabe, Col. White, Dr Wikstead.
- 27 février. — Institut Canadien (Québec) — Conférence en langue anglaise par M. Georges Stewart. Sujet : *Longfellow*.
- 28 février. — Cercle Catholique (Québec) — Conférence par M. Thos Chapais. Sujet : *La critique du chapitre X du troisième volume de l' Histoire des Canadiens Français*, par B. Sulte.
- 28 février. — Halle Montcalm — Conférence de M. A. Michel. Sujet : *La puissance mécanique des chutes d'eau*.
- Février. — Union commerciale (Québec) — Plusieurs conférences ont été données par MM. T. P. Bédard, Thos. Chase Casgrain et A. Michel. Elles portaient sur des sujets de commerce.
- M. F. Marchand, député de St. Jean à l'assemblée législative de Québec, a été nommé membre titulaire de l'Académie des muses Santones, Royan (France). Les journaux qui annoncent cette nouvelle attribuent au sonnet suivant l'honneur fait à notre compatriote.

Non, jamais je n'ai pu fabriquer un sonnet
 Sans mettre en désaccord le bon sens et la rime ;
 Un son qui, dans huit vers, quatre fois résonnait,
 En passant sur ma lyre avec un bruit de lime.

J'errais, sans rien trouver du plaisant au sublime,
 Et, très nerveux, souvent, lorsque minuit sonnait,
 Comme un pauvre forçat qui regrette son crime
 Je rougissais des vers que ma main façonnait.

Puis, le cœur pénétré de doute et de colère,
 Je déplorais tout bas mon peu de savoir faire,
 En maudissant ma muse,..... et Pégase, en surplus ;

Mais, grand Dieu, voilà bien que sur lui je remonte
 Et qu'insensiblement sous ma main il se dompte !..
 Bravo !... j'ai mon sonnet !... on m'y prendra plus !

— Le journal *le Havre*, publié dans la ville du même nom, en France, écrit ce qui suit au sujet de notre poète national Octave Crémazie.

“ Octave Crémazie ou Jules Fontaine, est décédé au Havre, le 16 janvier 1879 ; son acte de décès, inscrit sous les noms de Jules Fontaine, constate qu’il était âgé de 48 ans, célibataire, et qu’il est mort, rue Bernardin-de-St-Pierre, No 19, rue pour laquelle il devait avoir certaine prédilection, puisqu’elle porte le nom d’un de nos plus illustres écrivains.

“ Il a été enterré seul dans le cimetière du Havre-Ingouville et sa tombe est entourée d’un grillage en bois, au bout duquel est plantée une croix portant cette inscription :

*Jules Fontaine, âgé de 48 ans, décédé le
16 janvier 1879.
Priez pour lui.*

“ A quelle époque le poète est-il venu au Havre et pour quel motif a-t-il laissé sa patrie ?— C’est ce qu’il ne nous a pas été permis de savoir.

“ Seulement nous pouvons dire qu’il s’était livré au commerce dans notre ville du Havre et qu’il y représentait la maison Bossange, de Paris, maison qui n’a pas été heureuse dans ses entreprises, ce qui a peut-être contribué à la fin prématurée du poète.

“ Crémazie était logé chez des personnes très honorables, M. et Mme Malandin, et nous avons eu la joie d’apprendre, par elles, que ses funérailles, sans être somptueuses, ont été très convenables et que jusqu’à sa mort, il a pu jouir d’un bien-être relatif.

“ Une partie de ses œuvres et ses livres ont été adressés du Havre à sa belle-sœur, 12 rue Buade, à Québec.”

Février.— Articles littéraires contenus dans *l’Opinion-Publique* de ce mois — Numéro du 1er : Vieux livres, par A. D. DeCelles ; La corde à virer le vent, par Benj. Sulte ; — du 8 : De notre géographie, par Alph. Lusignan ; Expressions à noter, par E. Blain de St.-Aubin ; Les cieux et leurs habitants, par Giulio ; — du 15 : Les Bas-Vestiers par Giulio ; — du 22 : L’origine du langage, par Sylvain Forest.

février. — *L’Album des familles* — Écrits originaux : Trois poésies, par T. L. deux par Léon Lorrain et une par M. J. Marsile ; Le bon larron, par A. L. Desaulniers ; Bibliographies, informations etc.

Janvier et février. — Les *Nouvelles Soirées Canadiennes* ; janvier : 1. Le Canada (poésie), James Donelly ; 2. Pour les *Nouvelles Soirées Canadiennes* (1883), Arthur Buies ; 3. Chronique, Ernest Gagnon ; 4. Une audience chez M. Le Veullot, J. C. Taché ; 5. Philosophie non chrétienne, A. Michel — Février : 1. Le canon de la citadelle (poésie), M. J. A. Poisson ; 2. Pleurez les morts (poésie), Napoléon Legendre ; 3. Chronique de Québec, Thos. Chapais ; 4. Au pays du soleil, A. B. Routhier ; 5. Philosophie non chrétienne (suite), A. Michel ; 6. Quelques poètes illettrés de Lotbinière, L. P. Lemay.

LOUIS LAFORCE